
PROTECTION SOCIALE ET SECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

Les Boutiques Témoins

ISABEL SUAREZ SANCHEZ

ELIA SANCHEZ GARRIDO

CARLOS PIÑAR CELESTINO

Dans le Sahel, les politiques de protection sociale en lien avec la sécurité alimentaire ont un rôle fondamental quant au bien-être de la population. Étudier ces politiques ainsi que leurs mesures profite aux organisations qui œuvrent pour la sécurité alimentaire de la région (organisations paysannes et de consommateurs) et peut favoriser la conception de stratégies de réponse face aux crises et de développement local. Cette étude s'intéresse au fonctionnement des boutiques témoins, une mesure de protection sociale destinée à améliorer l'accès aux aliments. Elle relève certains impacts de cette mesure sur les paysans, les commerçants et les stocks de proximité.

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles d'Oxfam.

INDEX

Acronymes	4
Résumé.....	6
1 Introduction.....	7
1.1 Quelques remarques autour du système agroalimentaire.....	8
1.2 Sécurité alimentaire.....	9
1.3 Méthodologie employée pour cette étude.....	10
2 Réserves alimentaires.....	12
3.1 Las politiques publiques de protection sociale au Burkina.....	17
3.2 Le cadre politique de protection sociale au Burkina : la Politique Nationale de Protection Sociale	18
3.3. Complémentarité des BT avec d'autres politiques publiques de protection sociale et de sécurité alimentaire	20
4 Les boutiques témoins.....	25
4.1 Objectifs	25
4.2 Distribution géographique des BT.....	26
4.3 Temporalité de la mesure.....	28
4.4 Exécution du programme	28
4.5 Précédents du programme de boutiques témoins.....	29
4.6 Origine des céréales	30
4.7 Volume distribué.....	31
4.8 Prix et produits	31
4.9 Ventes et circulation de stock.....	32
4.10 Accès aux Boutiques Témoins	33
5 Efficacité des Boutiques témoins	34
5.1 Améliorer l'accès aux aliments par le biais des ventes à prix social.....	34
5.2 Réguler les prix alimentaires par le biais des ventes à prix social	36
6 Impacts sur le système agroalimentaire.....	38
6.1 Impacts sur les commerçants locaux.....	38
6.2 Impacts sur le secteur agricole	39
7 Conclusions	42
8 Leçons et Recommandations.....	43
8.1 Pour le Gouvernement	43
8.2 Pour la SONAGESS.....	44
8.3 Pour les donateurs	45
8.4 Pour le Gouvernement et les organisations paysannes	45
Bibliographie	48
Notes.....	50

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Production céréalière au Burkina Faso.....	8
Tableau 2. Boutiques témoins actives et visitées	10
Tableau 3. Entretiens effectués	11
Tableau 4. Instruments de protection sociale pour les droits d'accès.....	19
Tableau 5. Répartition des BT par régions.....	27
Tableau 6. Population habitant dans les communes disposant de BT.....	34
Tableau 7. Volumes de céréales commercialisées au Burkina Faso, et poids relatifs de la distribution au sein des BT	37

INDEX DES FIGURES

Figure 1. Carte des régions bioclimatiques du Burkina Faso.....	7
Figure 2. Évolution des prix du maïs à Kaya, 2008-2013	9
Figure 3. Représentation graphique des types de Stocks Nationaux	14
Figure 4. Cadre institutionnel du fonctionnement des réserves nationales au Burkina Faso	15
Figure 5. Représentation simplifiée du processus de décision et d'application des politiques au Burkina Faso.....	18
Figure 6. Répartition des boutiques témoins par communes.....	27
Figure 7. Volume des réserves nationales au Burkina Faso.....	31

ACRONYMES

BT	Boutique(s) témoin(s)
CCRP	Conseil Consultatif sur les Réformes Politiques
CEDEAO	Communauté Économique du Développement des États de l'Afrique de l'Ouest
F CFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique au sein de la CEDEAO
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COPROSUR	Conseil Provincial de Secours d'Urgence
CPSA	Comité de Prévision de la Situation Alimentaire
CSA-HLPE	Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale - Groupe d'Experts de Haut Niveau
CVD	Comité Villageois de Développement
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rural
EFSA	Évaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence (pour son sigle anglais)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (pour son sigle en anglais)
FAPDA	Analyse des décisions en matière de politiques agricoles et alimentaires (pour son sigle en anglais)
FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
HEA	Approche d'analyse de l'économie des ménages (pour son sigle en anglais)
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IMF	Institutions Micro Financières
INSD	Institut National de la Statistique et la Démographie
JO	Journal Officiel
SAPAA	Projet de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires
MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MASSN	Ministère de l'Action Social et de la Solidarité National
MEF	Ministère d'Économie et Finances
MICA	Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PAS	Plans d'Ajustement Structurel
PAPSA	Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire
PASA	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF	Partenaires Techniques Financiers
PRSPV	Plan de Résilience et de Soutien aux Populations Vulnérables
PRSPVIAN	Plan de Résilience et Soutien aux Populations Vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCR	Stock Commercial de Régulation
SE-CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SF	Stock Financier
SI	Stock d'Intervention
SISA	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNS	Stock National de Sécurité
SONAGESS	Société Générale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

RÉSUMÉ

Les boutiques témoins correspondent à une mesure de protection sociale mise en place par le Gouvernement du Burkina Faso. Il s'agit d'une vente à prix social des céréales provenant des réserves alimentaires nationales dans le but d'améliorer l'accès de la population à l'alimentation. Cette étude vise à décrire et analyser le fonctionnement de cette mesure, sa complémentarité et sa cohérence avec d'autres politiques publiques ainsi qu'à relever les possibles impacts qu'elle peut avoir sur certains acteurs du secteur agroalimentaire burkinabé.

Dans des pays comme le Burkina Faso, rencontrant des défis d'insécurité alimentaire, la protection sociale accorde une attention particulière aux problèmes alimentaires de la population. Dans ce domaine, les outils de protection sociale devraient s'implémenter en coordination avec les autres acteurs du secteur afin d'établir des mesures compensatoires ainsi que des relations synergiques minimisant les impacts négatifs. Cette étude analyse ainsi l'efficacité et les impacts des boutiques témoins dans le but de présenter des recommandations pouvant contribuer aux stratégies de sécurité alimentaire mises en œuvre par le Gouvernement, les organisations paysannes et les autres organisations de la société civile.

La première partie de ce rapport permet de présenter le contexte suivant trois axes : le pays, sa situation agricole et alimentaire ; le fonctionnement des réserves alimentaires nationales au Burkina Faso ; ainsi que le cadre politique de protection sociale, particulièrement en ce qui concerne les politiques en lien avec la sécurité alimentaire et les boutiques témoins.

La deuxième partie décrit les objectifs du programme de boutiques témoins, son fonctionnement ainsi que ses bénéficiaires, pour en analyser ensuite l'efficacité.

La troisième partie relève les possibles impacts des boutiques témoins sur les producteurs céréaliers, les stocks de proximité et les commerçants locaux.

La vente de céréales à prix social au sein des boutiques témoins prétend améliorer l'accès aux aliments de deux manières : d'une part, par la vente directe, et d'autre part, en réduisant les prix des céréales sur le marché. En ne limitant pas les bénéficiaires, le programme cherche à influencer plus efficacement les prix du marché. Cependant, il dilue ainsi les ressources investies dans un groupe plus large de la population, en excluant de celui-ci la population la plus vulnérable. Cette mesure pourrait agir parallèlement à d'autres ventes à prix social qui, elles, sélectionnent les bénéficiaires. Cependant, le manque de clarté des textes législatifs décrivant les boutiques témoins laisse à penser que celles-ci répondent à des critères politiques et non à une stratégie coordonnée. Par ailleurs, il conviendrait d'étudier de manière plus approfondie les impacts de cette mesure sur les producteurs céréaliers, les commerçants et les warrantages afin d'éviter les impacts indésirables sur le secteur céréalier du pays.

La dernière partie du rapport comporte une première moitié proposant des recommandations à partir des résultats de cette étude et une courte seconde énumérant les bonnes pratiques. Il est proposé au Gouvernement de réviser l'efficacité du programme et des ressources lui étant destinées ; de considérer l'intérêt de la mise en place de critères de sélection de la population bénéficiaire ; de créer des liens entre les réserves nationales et les petits producteurs ainsi qu'entre les réserves nationales et les stocks de proximité ; et enfin de mesurer les impacts sur les producteurs, les commerçants et les stocks de proximité. Il pourrait ainsi redéfinir le programme ou mettre en place des mesures compensatoires.

1 INTRODUCTION¹

Le Burkina Faso est un pays d'Afrique Occidentale se trouvant au sud de la région du Sahel d'une superficie de 274 220 kilomètres carrés et d'une population de 17,48 millions d'habitants². Il s'agit d'un pays jeune avec un fort taux de croissance démographique ; 45,7 % de ces habitants ont moins de quinze ans et sa population croît de 3 % chaque année (PNUD, 2013). Comme beaucoup de pays de la région, le Burkina Faso est principalement rural. En effet, 72,6 % de sa population vit en zones rurales³ et 42,3 % se consacre de manière formelle à l'agriculture⁴.

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde, la population rurale étant la plus vulnérable. En 2013, il résidait au 183e rang sur les 186 pays analysés par l'Indice de Développement Humain élaboré par le PNUD. Il affiche un PIB par habitant de 670 \$ et des indices de pauvreté extrêmement élevés⁵. Avec moins de 1,25 \$ par jour⁶, 44,6 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté et 84 % affrontent une pauvreté multidimensionnelle (PNUD, 2013). Le taux de pauvreté, calculé avec une approche multidimensionnelle, indique que les foyers pauvres⁷ représentent 40,1 % du total et qu'ils résident essentiellement en milieu rural. Les statistiques nationales révèlent un taux de pauvreté⁸ urbain de 19,9 % face à un taux de pauvreté en milieu rural de 50,7 % (MEF, 2009). Par ailleurs, il existe d'importantes différences entre les diverses zones du pays.

Sans accès à la mer, le pays se divise en trois régions bioclimatiques que définit principalement l'intensité de l'unique saison annuelle des pluies. La zone la plus au sud, nommée Soudano-Guinéenne (A), connaît des précipitations relativement abondantes. La zone à son nord, nommée Soudano-Sahélienne (B), affiche une pluviométrie légèrement inférieure. Enfin, la zone du nord, nommée Sahélienne (C), se caractérise par un climat plus désertique, des températures élevées ainsi que des précipitations et une végétation rares.

Ces caractéristiques bioclimatiques définissent l'activité agricole de chacune de ces zones, leur production d'aliments ainsi que leur capacité de réaction face aux crises alimentaires. La zone sud jouit de la situation alimentaire la plus favorable et prend le surnom de « grenier du pays ». Plus au nord, le contexte agroalimentaire se complique ; la région sahélienne est celle qui rencontre le plus de difficultés économiques et alimentaires. Dans l'ensemble du pays, les infrastructures d'irrigation agricole sont très rares comme l'indique le petit nombre de cultures irriguées qui ne représente que 0,94 % de la surface cultivée totale⁹.

Figure 1. Carte des régions bioclimatiques du Burkina Faso



Source : Adaptée de <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/8105>

1.1 QUELQUES REMARQUES AUTOUR DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

La production alimentaire se concentre sur le sorgho, le maïs, le mil et les haricots¹⁰. Bien que nationalement la production de céréales est proche des niveaux de consommation, un fort déséquilibre persiste régionalement entre les zones excédentaires et déficitaires clairement différenciées par leurs caractéristiques bioclimatiques. La balance commerciale alimentaire provient principalement des importations de riz, d'aliments transformés, de sucre raffiné, de blé et d'huile de palme. Le coton correspond à la plus importante culture exportatrice, loin devant le sésame et la noix de cajou¹¹.

Le volume de céréales commercialisé est bien plus faible que la production nationale. Les agriculteurs burkinabé ne vendent que 10 % à 20 % de leur production céréalière, majoritairement durant les récoltes (Brown et coll., 2009, cité par le HLPE, 2011). Beaujeu et Coste (2013) estiment à environ 700 000 tonnes le volume de la production nationale céréalière commercialisé annuellement au Burkina Faso, soit 18 % de la production moyenne des cinq dernières années.

Le type d'alimentation varie entre les zones rurales et urbaines. Le sorgho, le maïs et les haricots constituent 85 % à 90 % de l'alimentation de base. Chiffre qui peut avoisiner les 100 % dans les zones rurales¹². Les achats de céréales en zones rurales et urbaines sont eux aussi différents. Pour un foyer urbain, le riz correspond à 47 % des dépenses totales de céréales, le maïs à 30 %, le mil et le sorgho à 11 % chacun. Quant aux foyers ruraux, où même les familles productrices sont des acheteurs nets d'aliments, les principales dépenses concernent le mil et le sorgho, avec 39 % et 36 % respectivement. Pour ces foyers, le riz et le maïs ne représentent que 13 % et 12 %, respectivement, des dépenses totales en céréales (SPAA, 2013a). La consommation de riz a augmenté ces dernières années, et ce, particulièrement dans les zones urbaines. Pourtant, il est moins abordable et la production locale ne répond qu'à 30 % de la demande. C'est pourquoi le riz importé joue un rôle significatif sur les marchés¹³.

Tableau 1. Production céréalière au Burkina Faso

Cultures céréalières	Mil (t.)	Maïs (t.)	Riz (t.)	Fonio (t.)	Sorgho(t.)	Total(t.)
<i>Production estimée en 2013-14</i>	ND	ND	ND	ND	ND	5 125 769
<i>Production définitive en 2012-13</i>	1 078 374	1 556 316	319 390	20 659	1 923 805	4 898 544
<i>Production 2011-12</i>	828 741	1 076 754	240 865	14 502	1 505 543	3 666 405
<i>Production moyenne des 5 dernières années</i>	1 033 753	930 460	197 825	18 262	1 679 889	3 860 189
<i>Progression de 2012-13 par rapport à 2011-12</i>	30,10%	44,50%	32,60%	42,50%	27,80%	33,60%
<i>Progression de 2012-13 par rapport à la moyenne des 5 dernières années</i>	4,30 %	67,30 %	61,50 %	13,10 %	14,50 %	26,90 %

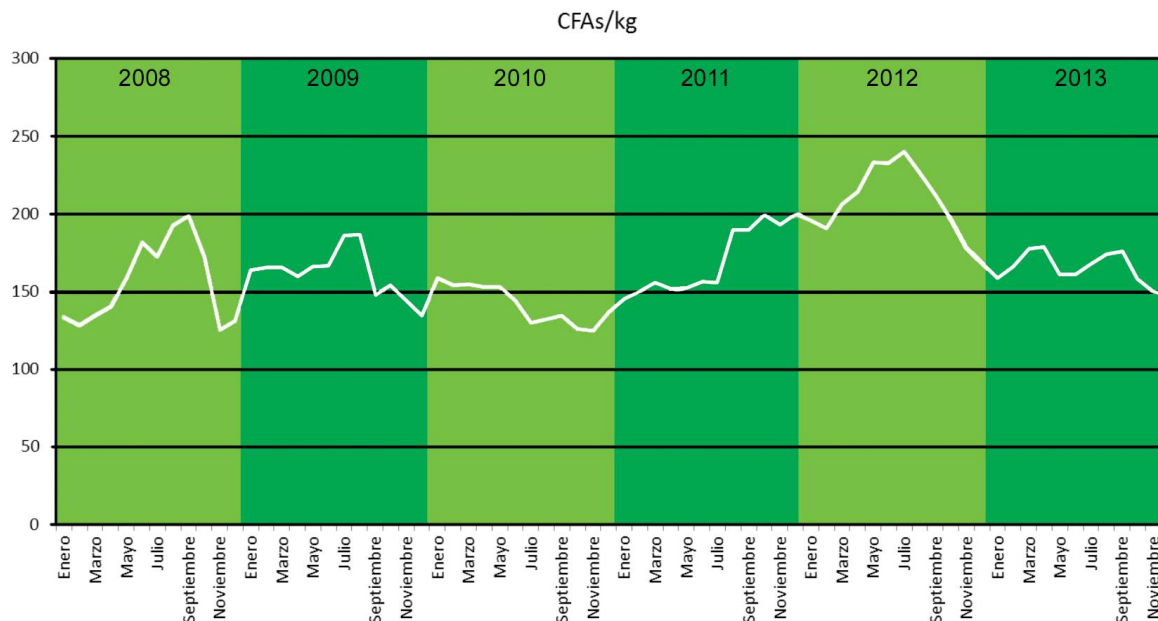
Source : Élaboration propre à partir du MASA (2013), du MASA et MEF (2013)

Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays de la région, les prix alimentaires de base oscillent fortement au cours de l'année. En accord avec le calendrier agricole, les prix se trouvent à leur plus bas niveau à la fin des récoltes, autour des mois de septembre et d'octobre.

À partir de janvier, ils commencent à augmenter jusqu'à atteindre leur plus haut niveau durant les mois de soudure¹⁴, juste avant la récolte suivante. Dans les zones connaissant une disponibilité alimentaire plus réduite, que ce soit pour des raisons de production, de difficulté d'acheminement ou de distribution, les marchés peuvent s'avérer plus sensibles à ces variations des prix.

La Figure 2 illustre, en guise d'exemple, l'évolution des prix du maïs durant les dernières années sur le marché de Kaya, commune urbaine située dans une région déficitaire en production céréalière. Elle présente à la fois la variation intra-annuelle et interannuelle des prix.

Figure 2. Évolution des prix du maïs à Kaya, 2008-2013



Source : Élaboration propre basée sur les données fournies par la SONAGESS

1.2 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Une bonne partie de la population burkinabé vit dans une situation de malnutrition et d'insécurité alimentaire chronique. Selon le rapport de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) de 2013, le Burkina Faso connaît une situation d'alerte, avec un Indice de la Faim de 22,2 le plaçant en 65e position parmi 78 pays. Le pays fait face à des problèmes de disponibilité et d'accès aux aliments particulièrement graves dans la zone sahélienne. Malgré les bonnes prévisions pour la saison 2013-2014, annonçant une augmentation de la production de 21 % par rapport à la moyenne des cinq précédentes années¹⁵, le Burkina Faso ne s'est pas encore remis des crises alimentaires des années antérieures. Il faut ajouter au problème structurel du pays l'augmentation récente de la population dans la zone nord du pays. En effet, les migrations des réfugiés du conflit malien compliquent la situation alimentaire des réfugiés comme de la population locale.

La population burkinabé rencontre évidemment des difficultés pour accéder à une nourriture suffisante, de plus, elle est extrêmement vulnérable en cas de crises alimentaires. Les difficultés alimentaires émergent, d'une part, des facteurs environnementaux et productifs et, d'autre part, de l'incapacité des institutions nationales comme internationales de répondre à une série de problèmes structurels qui réclament des solutions complexes. Dans un pays comme le Burkina Faso, les réserves alimentaires ainsi que les divers mécanismes de protection sociale sont des outils particulièrement intéressants pour le rôle qu'ils jouent dans la sécurité alimentaire et la vie de la population.

1.3 MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR CETTE ÉTUDE

Ce travail a été réalisé parallèlement à une autre recherche sur l'alimentation scolaire au Burkina Faso nommée « Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso : les cantines scolaires ». Ces deux études sont complémentaires et partagent le même objectif d'approfondir les outils de protection sociale dirigés à la sécurité alimentaire.

Durant la première phase de recherche, une première approximation de l'objet d'étude a été réalisée en examinant le cadre de protection sociale du pays, le fonctionnement des réserves alimentaires et le programme de boutiques témoins. L'une des plus grandes difficultés de ce travail réside dans l'accès aux informations concernant ce programme.

La deuxième phase, le travail de terrain, a été conduite pendant 21 jours par une équipe formée de deux chercheuses andalouses, une chercheuse burkinabé et un groupe de cinq enquêteurs locaux. Durant les premiers jours de ce travail de terrain, des entretiens ont été menés avec plusieurs acteurs clés. Ceux-ci ont permis d'améliorer l'approximation de l'objet d'étude comme la définition des zones d'intérêt. Ensuite, des entretiens ont été réalisés dans chaque boutique témoin (BT) avec les acteurs clés préalablement identifiés. L'objectif était de connaître le fonctionnement pratique des programmes ainsi que les défis qu'ils rencontraient.

Une série de critères répondant aux besoins des deux études a guidé le choix des cas d'études afin d'optimiser le temps comme les ressources disponibles. Ces critères sont:

- Bilan de la production du céréale dans chaque province. Des provinces excédentaires et déficitaires ont été visitées.
- Distance à Ouagadougou.
- Présence de Boutiques Témoin dans les zones rurales.
- Présence des Reserves de Proximité dans la région.

Cinq provinces des régions centrales ont été visitées : Sanmatenga, Boulkiembe, Ziro, Bazega et Kadiogo, au sein desquelles 22 Boutiques témoins présentes dans les capitales régionales, provinciales et dans des communes rurales ont été étudiées, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2. Boutiques témoins actives et visitées

	Nombre de BT actives	BT visitées	Proportion de BT visitées par rapport au total (%)	Provinces
<i>Capitale Régionale</i>	33	6	18 %	Sanmatenga Boulkiembe
<i>Capitale Provinciale</i>	62	3	5 %	Bazéga Ziro
<i>Ouagadougou</i>	45	7	16 %	Kadiogo
<i>Commune rurale</i>	20	6	30 %	Sanmatenga Boulkiembe Bazéga
Total	174	22	13 %	

Source : Élaboration propre

Durant chaque visite, les responsables des magasins, les utilisateurs de la BT et les commerçants voisins ont été interrogés. L'ensemble des entretiens correspondant à ce niveau d'analyse est répertorié dans le Tableau 3. De plus, 47 entretiens s'intéressèrent en profondeur aux responsables de l'exécution des programmes, aux maires, aux organisations paysannes, aux organisations de la société civile et aux associations de femmes. Concrètement, des

entretiens de groupe rassemblèrent 58 personnes et quatre organisations paysannes à Ouagadougou¹⁶, Pissila, Kaya et Kayao.

La phase suivante de l'étude s'est concentrée sur l'analyse des résultats obtenus sur le terrain. En plus des membres de l'équipe de recherche, d'autres connaisseurs du pays et de la thématique étudiée ont participé à l'analyse de ces données.

Il s'agit d'une analyse qualitative qui prétend, d'une part, décrire le programme en se basant sur la documentation consultée et les entretiens effectués et, d'autre part, rassembler des points de vue et des opinions ainsi que les possibles impacts signalés par les personnes interrogées. En tout état de cause, étant donné le nombre de BT étudiées et d'entretiens réalisés, les résultats découlant de l'analyse de ces entretiens ne sont pas statistiquement représentatifs.

Tableau 3. Entretiens effectués

Organisation/Institution			Nombre
Niveau national			
Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire [SE-CNSA]			1
Société Générale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)			4
Ligue de Consommateurs du Burkina Faso [LCB]			1
Comité Interprofessionnel Céréalière du Burkina Faso [CICB]			1
Fédération des Producteurs et Productrices Agricoles du Burkina Faso [FEPAB]			Entretien de groupe
Oxfam Intermon			2
Niveau Régional			
Direction Régionale de la SONAGESS dans la région de Centre-Nord			1
Niveau Provincial			
Coordinateur provincial des Boutiques témoin de la SONAGESS.			2
Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire [MASA]. Direction Provinciale de l'Agriculture.			1
Fédération des Producteurs et Productrices Agricoles du Burkina Faso [FEPAB] Warrantage. Province de Sanmatenga			1
SOS Sahel. Responsable provincial de Sanmatenga			1
Niveau communal			
Mairie			9
Association de femmes de Pissila (province de Sanmatenga)			1
Union Niebé de Pissila (province de Sanmatenga)			1
Union UPPA et NEBNOOPAD de Sapouy (Province de Ziro). Warrantage.			Entretien de groupe
Association Bonkongo Yamkay de Kayao (Province de Bazega). Banque de céréales			1
Association pour le développement des Techniques Agroécologiques de la Commune de Kokologho (province de Boulkiemdé)			1
Niveau des Boutiques Témoins			
Responsables des magasins			21
Utilisateurs			78
Commerçants céréalières	Grossistes	28	76
	Détaillants	30	
	Mixtes	18	

Source : Élaboration propre

2 RÉSERVES ALIMENTAIRES

Le programme de boutiques témoins du Burkina Faso s'approvisionne auprès des réserves alimentaires nationales. Il s'agit de réserves d'aliments, en générale de céréales, qui peuvent servir à assumer des fonctions alimentaires et/ou commerciales. Elles peuvent être de différents types selon leur gestion, leurs fonctions et leur territoire de rattachement. Il existe des réserves de gestion publique ou privée, communautaire, gouvernementale ou régionale qui peuvent assumer des missions d'aide alimentaire, de régulation des prix ou de génération de revenus.

Les réserves alimentaires, indispensables à la sécurité alimentaire des populations, existent depuis les débuts de l'agriculture et ont joué, au cours de l'Histoire, un rôle intéressant d'un point de vue alimentaire, économique et géopolitique. Elles ont adopté des modes de gestion allant du familial et communautaire au gouvernemental et régional.

Dans les années 1960 et 1970, de nombreux pays africains ont utilisé les stocks publics de régulation pour mener des politiques interventionnistes sur les marchés agricoles. Les États se servaient de ces stocks pour jouer un rôle important sur les marchés alimentaires. Ils achetaient aux producteurs, stockaient les aliments et les introduisaient sur le marché en garantissant des prix accessibles pour la population. Ces interventions allaient de pair avec une forte imposition des importations alimentaires servant à générer des bénéfices (Beaujeu, 2013) tout en évitant aux grains importés, moins chers, d'évincer les grains nationaux subventionnés.

À cause d'un niveau d'endettement élevé des États africains, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International imposèrent à nombre d'entre eux les Plans d'Ajustement Structurel (PAS). Ces derniers amenèrent avec eux le démantèlement des stocks publics de régulation et la suppression des restrictions aux importations ainsi que d'autres politiques mises en place depuis les années 80 jusqu'à nos jours dans ce domaine. Le volume des réserves nationales a diminué et leur utilisation se limite pour ainsi dire aux situations d'urgence (Beaujeu, 2013).

La taille et la fonction des stocks publics ainsi que le rôle des États dans leur gestion sont actuellement questionnés par l'opinion internationale, ce qui limite certaines interventions sur les marchés.

Par ailleurs, les stocks de proximité jouent un rôle intéressant au sein des communautés bien que restreint à cause, entre autres, de sa vulnérabilité face aux divers facteurs internes comme contextuels¹⁷.

Types de Réserves

Il n'existe aucune nomenclature unanime pour classifier les différents types de stocks. Celle-ci varie selon les auteurs, leur approche analytique et les fonctions des stocks. Ce travail utilise deux nomenclatures : l'approche de la CEDEAO qui se base sur la territorialité des réserves alimentaires, et une seconde nomenclature tenant compte du caractère public ou privé des réserves ainsi que de leur fonction.

La vision territoriale de la CEDEAO distingue quatre niveaux de stockage (Silvan et Blein, 2011) : (a) La première ligne de défense aussi nommée stocks de proximité est généralement gérée par les municipalités ou les organisations paysannes à une échelle de stockage locale ou communautaire. (b) La deuxième ligne de défense fait référence aux réserves nationales stratégiques. Les États les contrôlent de manière autonome ou bien conjointement avec leurs donateurs. (c) La troisième ligne de défense correspond aux réserves régionales. (d) Enfin, les mécanismes de solidarité et d'aide international constituent la quatrième ligne de défense.

Les stocks ou les réserves peuvent aussi se classer en (a) stocks privés ; (b) stocks publics de régulation, utilisés par l'État pour protéger les producteurs des prix trop bas et les consommateurs des prix trop élevés ; (c) stocks publics d'urgences, employés pour répondre aux situations d'insécurité alimentaire faisant apparaître des problèmes de disponibilité et/ou d'accès aux aliments ; et enfin (d) en stocks stratégiques permettant aux États de prévenir les situations de rupture d'approvisionnement sur le marché international.

2.1 RESERVES NATIONALES AU BURKINA FASO

À l'heure actuelle, les réserves alimentaires publiques du Burkina Faso se composent de trois outils : le Stock National de Sécurité (SNS), qui s'appuie sur une réserve physique et une réserve financière, le Stock d'Intervention (SI) et le Stock Commercial de Régulation (SCR).

Le SNS est constitué par une réserve physique de sorgho, mil et maïs, pour un volume total de 35 000 t dont la fonction est de servir de réserve physique garantissant la disponibilité des céréales en cas d'insécurité alimentaire. De plus, elle dispose d'un Stock Financier (SF) avec des ressources permettant l'achat de près de 25 000 t de céréales. Les critères d'autorisation de l'utilisation de ce stock ainsi que les décisions à ce sujet sont prises conjointement par l'État et ses Partenaires Techniques Financiers (PTF) au sein du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA). Pour mobiliser le SNS, il faut atteindre « 5 % de déficit brut national ou [...] 50 % dans au moins une province ; La mobilisation du stock financier [se fait] à partir de 7 % de déficit brut national ou à partir d'un taux de couverture provincial de 45 % pour au moins quinze provinces. » (Beaujeu et Coste, 2013:68). Ces critères ne correspondent pas aux réalités des crises alimentaires qui peuvent surgir localement sans que le taux national brut dépasse ces pourcentages. Pour preuve, le SNS a été constitué en 1994 et n'a été utilisé qu'une seule fois, pour faire face à la crise alimentaire de 2012 (Beaujeu et Coste, 2013).

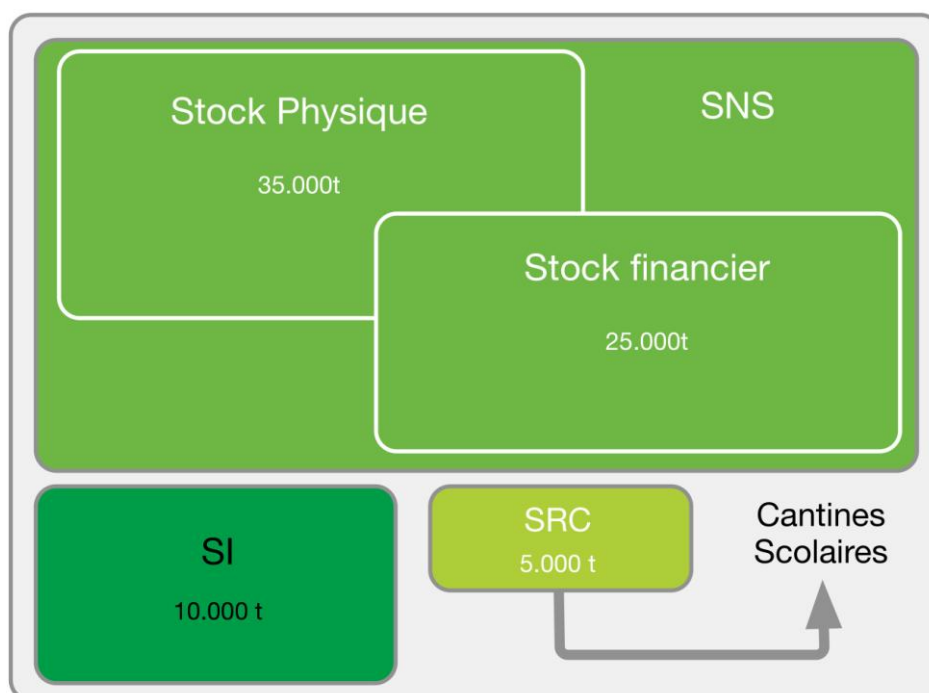
Néanmoins, pour éviter les pertes, les céréales stockées dans ces réserves doivent être renouvelées à intervalles réguliers lors de « rotations techniques ». Il s'agit d'une mobilisation des grains stockés dans le SNS vers d'autres réserves plus fréquemment utilisées, comme le SI et le SCR. De plus, l'État comme ses PTF peuvent utiliser ces céréales, par exemple pour des opérations d'aide humanitaire, du moment que les quantités utilisées sont remboursées dans les délais définis. Ainsi, le volume stocké dans le SNS a varié au fil du temps en fonction de l'utilisation des céréales et de la capacité de l'État de reconstituer le stock. En tout état de cause, la reconstitution du SNS doit suivre les critères définis par le Contrat Plan État-SONAGESS 2010. Les céréales doivent être achetées sur les marchés dans l'ordre de préférence suivant : au Burkina Faso, en Afrique Occidentale et en dernier recours sur les marchés internationaux. « Dans la pratique, la constitution ou reconstitution du SNS a toujours été effectuée sur la base d'achats locaux auprès de fournisseurs nationaux (opérateurs privés céréaliers et OP) qui s'approvisionnent sur le marché national en période post-récolte. » (Beaujeu et Coste, 2013:70). Cependant, ceci ne garantit pas l'absence de céréales importées. En effet, les achats internationaux des opérateurs privés ne sont pas exclus de ce système d'acquisition.

Ensuite, le Stock d'Intervention (SI), créé par l'État en 2004 et géré exclusivement par celui-ci (c'est-à-dire, sans l'intervention des PTF), prétend constituer un outil opérationnel permettant de répondre aux situations de crises face aux difficultés rencontrées par l'utilisation du SNS. Il dispose d'un volume de 10 000 t composé de maïs, mil, sorgho et haricots. Il vise à promouvoir le secteur céréalier et à réguler le fonctionnement du marché de céréales. Il poursuit ce second objectif, d'une part, à l'aide de ventes dans des zones et/ou en périodes de faible disponibilité de céréales afin d'éviter la hausse excessive des prix et, d'autre part, par l'achat en périodes de récolte afin d'éviter que les chutes des prix se répercutent négativement sur les producteurs. Si le SI intervient dans une zone concrète, il effectue généralement ses achats au sein du pays,

dans les zones excédentaires, que ce soit dans le but d'enlever des céréales du marché local ou de les introduire dans une région déterminée. Dans les cas extrêmes, le SI peut se fournir sur les marchés internationaux (Beaujeu et Coste, 2013). De plus, le SI peut aussi recevoir des céréales des rotations techniques du SNS.

Le troisième type de réserve nationale correspond au Stock Commercial de Régulation (SCR). Il se compose de maïs, de riz, de haricots et de dérivés tels des semoules et des farines. Son volume varie avec une capacité de stockage de 5 000 t, bien que le stock soit généralement utilisé par des programmes d'ampleur largement supérieure, telles les boutiques témoins (JO, 2010). Créé en 2010, il est géré exclusivement par l'État par le biais de la Société Générale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)¹⁸. Tout en assumant un objectif de régulation des marchés, il sert de source de revenus financiers à la SONAGESS. C'est ce stock qui approvisionne le programme de boutiques témoins. Il sera expliqué plus en détail dans la description du programme de la section 4.9.

Figure 3. Représentation graphique des types de Stocks Nationaux



Source : Élaboration propre

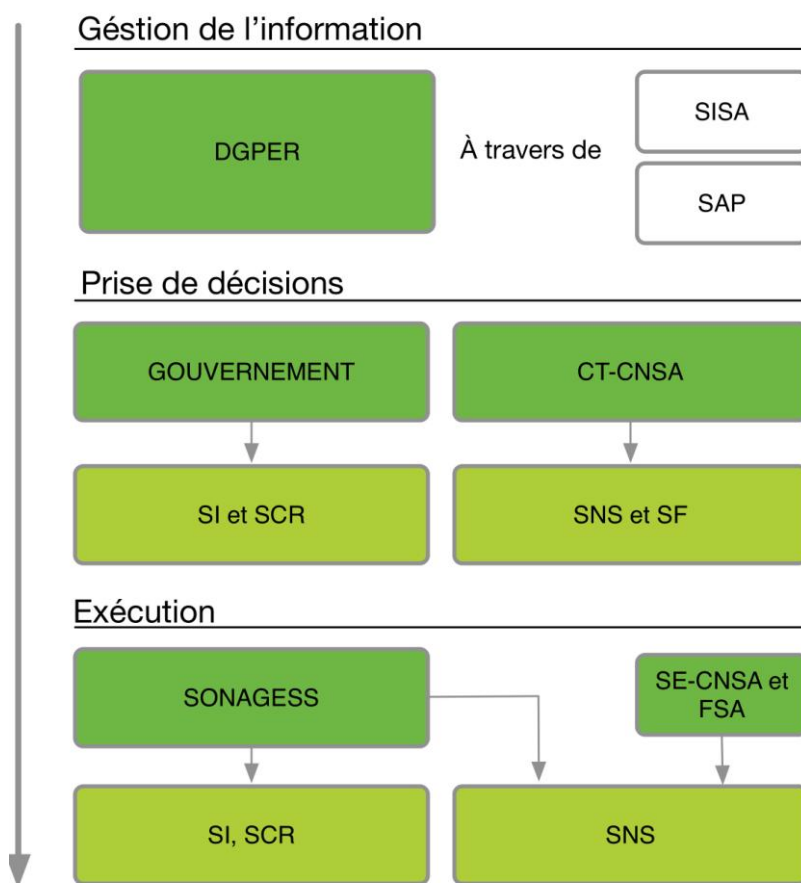
La Figure 4 décrit le cadre institutionnel qui régule les réserves et gère leur fonctionnement.

Les organes de décision concernant l'utilisation des réserves sont : le Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CT-CNSA), formé par le Gouvernement et ses PTF, pour le SNS. Le Gouvernement décide des mobilisations des stocks du SI et du SCR.

Tandis que la gestion des stocks du SI, du SCR, du SNS et du SF revient à la SONAGESS. Dans le cas du SNS et du SF, le SE-CNSA et le Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) participent aussi à sa reconstitution.

Enfin, la Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale (DGPER) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) se charge de la gestion des informations concernant l'état des critères de mobilisation et de sa transmission aux organes de décision. Cette tâche s'effectue à l'aide du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA) et du Système d'Alerte Précoce (SAP).

Figure 4. Cadre institutionnel du fonctionnement des réserves nationales au Burkina Faso



Source : Élaboration propre basée sur Beaujeu et Coste, 2013.

2.2 STOCKS DE PROXIMITE AU BURKINA FASO

Pons et Gómez (2013) définissent les réserves alimentaires comme des « initiatives collectives formelles ou informelles mises en place et détenues par les petits producteurs avec l'objectif d'améliorer la disponibilité et l'accès à la nourriture (greniers de sécurité alimentaire), ou d'augmenter les revenus en achetant du grain aux producteurs lorsque les prix sont bas et de le vendre lorsque les prix sont plus rentables (stocks commerciaux). »

En dépit de leurs objectifs différents, ces deux types de réserves basent leur fonctionnement sur les cycles de prix, mettant en place des stratégies de commercialisation qui amortissent l'impact sur les producteurs de la variation intra-annuelle des prix. Elles fonctionnent généralement en stockant la production après les récoltes quand les prix sont bas et en les revendant plus tard dans l'année quand les prix sont plus élevés et favorables. Les paysans obtiennent ainsi des recettes plus importantes pour leurs récoltes. Malgré le grand écart de prix intra-annuel, ce type de commercialisation génère des marges réduites, entre 12 % et 34 % selon les produits¹⁹ (Yameogo, 2013).

Plusieurs types de stocks de proximité cohabitent au Burkina Faso. Certains ont un objectif purement commercial tandis que d'autres y ajoutent un objectif de protection sociale. Dans ce dernier cas, les prix finaux restent en dessous des prix du marché et les ventes se dirigent vers la population locale, favorisant ainsi la disponibilité et l'accès aux aliments. Dans tous les cas, les stocks de proximité servent à encourager la production agricole. En effet, lorsqu'ils fonctionnent correctement, ils permettent d'augmenter les bénéfices agricoles. Cependant, la gestion de ces réserves est complexe et rencontre des défis logistiques et humains que leur analyse ne peut pas ignorer (Blein, 2009).

Au Burkina Faso, les expériences les plus récentes de stocks de proximité orientés à la sécurité alimentaire étaient les banques de céréales. Elles rencontrèrent des problèmes de gestion qui contribuèrent à leur échec. Parmi ces difficultés se trouvent (a) le faible écart entre les prix d'achat et de vente ne permettant pas de couvrir les coûts de stockage ainsi que (b) le non-remboursement des crédits accordés aux producteurs.

Après l'expérience infructueuse des banques de céréales, les organisations paysannes, le Gouvernement et les PTF encouragent aujourd'hui les réserves alimentaires commerciales, soit la pratique du warrantage²⁰. Il y a actuellement au Burkina 133 OP commercialisant sous forme de warrantage. Elles regroupent 8 293 producteurs. Cette tendance progresse depuis 2008 (Yameogo, 2013).

Les OP mettent en place des warrantages par le biais d'accords avec des Institutions Micro Financières (IMF). L'OP dépose les céréales récoltées en tant que garantie et demande à l'IMF un crédit équivalent à 80 % de la valeur des céréales sur le marché au moment de l'accord. Ce crédit permet à l'OP de disposer de liquidité jusqu'à la vente, généralement 6 à 8 mois après la récolte²¹. Les prix sur le marché y étant plus élevés, ils permettent de couvrir le paiement de la dette et de ses intérêts, les coûts et les pertes du stockage ainsi que de générer une faible marge. De cette façon, le warrantage permet aux OP de commercialiser leurs produits dans des conditions plus favorables, sans pour autant dispenser les producteurs d'assumer les risques de ce type d'opération. Cette stratégie de commercialisation est particulièrement sensible aux variations des prix sur le marché. Ainsi, des mesures comme les boutiques témoins, cherchant à réduire les variations des prix, peuvent lui porter préjudice.

3 PROTECTION SOCIALE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La protection sociale joue un rôle fondamental dans les pays rencontrant des problèmes d'insécurité alimentaire. Au Burkina Faso, étant données les difficultés de disponibilité et d'accès aux aliments pour un segment considérable de la population, les mesures de protection sociale assument une fonction importante de sécurité alimentaire. Cette partie présente les politiques publiques de protection sociale et d'éducation au Burkina Faso dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du contexte dans lequel évolue le programme de boutiques témoins.

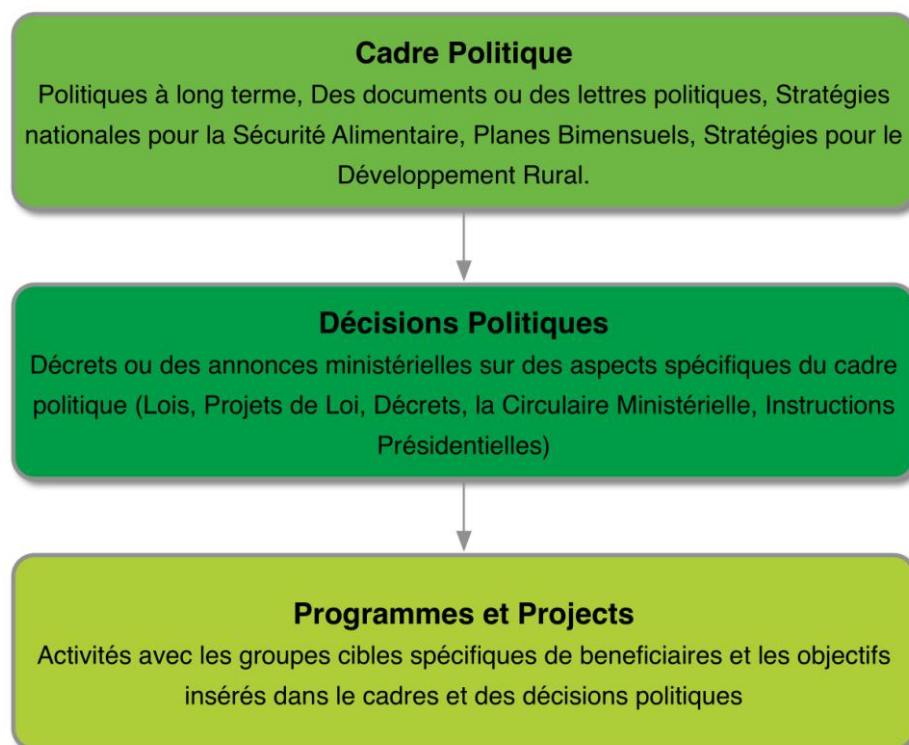
3.1 LAS POLITIQUES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE AU BURKINA

Les documents politiques de référence dans le domaine de la protection sociale et de la sécurité alimentaire sont la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN). Elles font toutes deux partie de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Ces cadres politiques et stratégiques sont transposés en mesures spécifiques par le biais de décisions politiques utilisant des outils politiques tels les Décrets ou les annonces ministérielles. Enfin, les activités concrètes destinées aux populations spécifiques sont définies par les Programmes et les Projets. Ces derniers s'intègrent aux objectifs énoncés par le cadre et les décisions politiques des niveaux supérieurs.

Parmi les programmes et les projets relatifs à la protection sociale et à la sécurité alimentaire se trouvent le Programme National du Secteur Rural (PNSR) 2011-2015, les Plans Annuels Opérationnels de Soutien aux Populations Vulnérables du Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CNSA), les accords du Conseil des Ministres, le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA), mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA), ou le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA), mis en place par le MASA par le biais de la SONAGESS.

La Figure 5 décrit le processus de décision et d'application des politiques publiques au Burkina Faso.

Figure 5. Représentation simplifiée du processus de décision et d'application des politiques au Burkina Faso



Source : Adaptée et traduite à partir du FAPDA (2010), cité dans le SPAA (2013b)

3.2 LE CADRE POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE AU BURKINA : LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

La plupart des définitions de la protection sociale font référence à la gestion des risques et à l'aide aux pauvres ; d'autres quant à elles y ajoutent une dimension de droits de l'homme (CSA-HLPE, 2012) « La protection sociale comprend toutes les initiatives qui : 1) transfèrent des recettes (effectives) ou des biens de consommation (aliments) vers les pauvres ; 2) protègent les personnes vulnérables contre les risques pour leurs moyens d'existence ; 3) améliorent le statut social et les droits des exclus et des marginalisés » (Devereux et Sabates-Wheeler, 2004 : 9).

Le Gouvernement du Burkina Faso a créé la PNPS en 2012 pour la période 2013-2022. Il définit la protection sociale comme « un ensemble d'interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi. La PS est un investissement soutenant le développement du capital humain et la croissance économique et non une forme d'assistance ou de secours. » (PNPS, 2012).

L'objectif général de la PNPS est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les classes sociales. Pour cela, elle s'intéresse au développement de mécanismes adaptés et durables de prévention et de gestion des risques et des chocs, à l'universalisation de la sécurité sociale à toutes les catégories de travailleurs et à l'extension de l'éventail des prestations à tous les risques sociaux. Cet objectif général se concrétise au travers de six objectifs spécifiques : (1) améliorer les systèmes de transfert social pour les plus pauvres et les plus vulnérables ; (2) améliorer l'accès des populations les plus pauvres et des groupes les plus

vulnérables aux services sociaux de base ; (3) encourager et garantir la sécurité de l'emploi et l'accès à un revenu minimum ; (4) améliorer et élargir la couverture sociale aux travailleurs des secteurs formel et informel ; (5) améliorer la gouvernance ; et (6) consolider les capacités de tous les acteurs. Six programmes, dont quatre concernant la protection sociale et deux l'accompagnement, seront exécutés durant les cinq premières années de la mise en place de la PNPS afin d'atteindre les objectifs mentionnés. Cette politique forme un cadre d'intentions dans lequel viennent s'insérer les politiques que le Gouvernement met en place au fur et à mesure de ses possibilités et de sa volonté politique.

Les outils de sécurité alimentaire développés par la PNPS peuvent se classer en quatre catégories selon les droits d'accès aux aliments définis par Sen (1981)²² : production, travail, acquisition sur le marché et transferts.

Le tableau 4 résume les catégories de droit d'accès et regroupe les différents instruments de protection sociale participant à la sécurité alimentaire.

Des quatre programmes spécifiques de protection sociale de la PNPS, le premier, et dans une moindre mesure le deuxième et le troisième, concerne la sécurité alimentaire de la population.

La majorité des actions du programme 1 « Amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables » concerne des aides à la production, à l'acquisition des aliments sur le marché et aux transferts. Par exemple, la distribution de tickets alimentaires et les transferts monétaires facilitent les achats d'aliments.

Tableau 4. Instruments de protection sociale pour les droits d'accès

Catégories de droit d'accès (Sen)	Instruments de protection sociale
<i>Production (production-based entitlement)</i>	Subvention aux intrants Assurances de cultures et d'élevage
<i>Travail (own-labour entitlement)</i>	Programmes de travaux publics
<i>Acquisition sur le marché (trade-based entitlement)</i>	Stabilisation des prix des aliments Subventions alimentaires Réserves de céréales
<i>Transferts (inheritance and transfer entitlement)</i>	Alimentation scolaire Alimentation complémentaire Transferts monétaires conditionnés Transferts monétaires non conditionnés Transferts en nature ²³

Source : CSA-HLPE, 2012

Le programme 2 « Amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base » considère quelques modalités de transferts, dont les cantines scolaires.

Le programme 3 « Promotion et sécurisation de l'emploi et accès à un revenu minimal pour chaque Burkinabè » contribue à la sécurité alimentaire par le biais d'actions liées au travail. Les aides visant à renforcer l'employabilité ainsi que les conditions de travail contribuent à l'amélioration de la situation économique, et en particulier, alimentaire des foyers.

Les programmes 1 et 2 de la PNPS prévoient des mesures cherchant à améliorer la production, les acquisitions sur le marché et les transferts. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), le MASA²⁴ et le Ministère de l'Industrie, Commerce et Artisanat

(MICA) soutenu par le Ministère de l'Économie et Finances (MEF) sont responsables de leur exécution. Ces outils se matérialisent par le biais de divers plans, selon l'organisme chargé de leur exécution.

3.3. COMPLÉMENTARITÉ DES BT AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Au Burkina Faso, les mesures de protection sociale prévues par la PNPS sont mises en œuvre par le biais de divers mécanismes cités dans la section 4.1. Parmi ces mécanismes figurent des mesures prises par le Conseil des Ministres, comme des plans et des programmes opérationnels.

Ces dernières années, le Conseil des Ministres a ratifié des mesures sociales liées à la sécurité alimentaire, dont les boutiques témoins et autres mesures relatives à la régulation des prix.

Par ailleurs, les Plans Opérationnels et de Résilience émergent à partir de 2012 pour soutenir les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et la malnutrition afin de faire face à la crise alimentaire que connaissait le pays²⁵. À partir de 2013, quand la crise alimentaire commençait à être surmontée, l'objectif des plans annuels s'orienta vers la construction de la résilience du pays, l'atténuation de l'insécurité alimentaire des populations vulnérables et la protection de leurs moyens d'existence. Pour ce faire, les plans comprennent des actions dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les actions liées à la sécurité alimentaire sont d'une part les actions d'aide alimentaire comme les ventes de céréales à prix social, nourriture-argent contre travail, tickets alimentaires, etc., et d'autre part, des actions d'aides non alimentaires, comme le soutien à la production agricole et à l'élevage. Dans tous les cas, les populations bénéficiant des actions prévues par ces plans ont été explicitement identifiées/sélectionnées²⁶.

Le programme de BT émerge du Programme 1 de la PNPS en répondant à l'objectif spécifique « Assurer une sécurité alimentaire aux ménages pauvres et vulnérables ». Cet objectif s'appuie sur l'Action Prioritaire 4 du PNPS « Subvention de certains produits de grande consommation (céréales huile et sucre) au profit des pauvres ». Il s'agit d'un type de subvention servant à améliorer l'accès d'une partie de la population aux aliments, mais aussi à stabiliser leurs prix.

De tous les outils de protection sociale pour la sécurité alimentaire imaginés par le Gouvernement burkinabé, cette analyse se concentre sur l'étude de ceux concernant deux des catégories de droit d'accès proposées par Sen (1981)²⁷, les acquisitions sur le marché et les transferts, de manière à garder une relation plus étroite avec l'utilisation des réserves alimentaires²⁸

3.3.1 Acquisition sur le marché

La catégorie d'acquisition sur le marché correspond aux mesures destinées à favoriser les achats alimentaires de la population. Le CSA-HLPE (2012) définit trois types d'instruments de protection sociale au sein de cette catégorie : a) les subventions alimentaires, b) la stabilisation des prix des aliments et c) les réserves de céréales. Tous ces outils sont utilisés par les politiques sociales du Burkina Faso. Bien qu'il s'agisse de trois instruments différents, ils sont fréquemment imbriqués entre eux. En effet, les réserves de céréales sont souvent utilisées par les programmes de subventions alimentaires et elles servent parfois à stabiliser les prix.

Le programme de Boutiques Témoins vise à encourager l'acquisition d'aliments sur le marché et il rentre dans cette catégorie de trois manières : (1) il s'agit d'une subvention de produits alimentaires de base destinée à réduire les prix à la consommation ; (2) il cherche à stabiliser les prix des aliments et (3) il utilise les réserves nationales de céréales. Les lignes qui suivent présentent d'autres mesures mises en place par le Gouvernement du Burkina Faso complétant les BT pour favoriser l'acquisition sur le marché.

Subventions alimentaires

La subvention d'aliments est prévue par le Plan de Résilience et de Soutien aux Populations Vulnérables de 2013 (PRSPV) et le Plan de Résilience et Soutien aux Populations Vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle de 2014 (PRSPVIAN).

En 2013, une aide alimentaire par le biais de ventes à prix social était envisagée pour 442 115 personnes pauvres et très pauvres des cinq régions du pays à plus haut risque d'insécurité alimentaire²⁹. La CONAGESS et la CONASUR étaient chargées de diriger l'opération qui était prévue durant deux périodes de l'année avec un objectif pour chacune. Pendant la première période, (1) de janvier à mai et de novembre à décembre, correspondant à l'époque « normale », la mesure était préventive et elle cherchait à soutenir les familles afin de renforcer leur résilience et de protéger leurs moyens d'existence. Durant la seconde période, (2) de juin à octobre, correspondant à l'époque de soudure, la mesure devenait urgente en agissant au moment où les prix alimentaires sont les plus élevés et où les familles les plus pauvres n'y ont pas accès par manque de revenu. Cette opération disposait d'un budget de 4 596 millions de F CFA.

En 2014, le PRSPVIAN prévoit la vente à prix social de 3 045 t de céréales dans certaines localités préalablement identifiées comme étant en situation de risque. Contrairement à 2013, elle ne s'effectuera qu'en période de soudure, de juin à septembre à destination des familles à risque d'insécurité alimentaire modérée. L'identification des bénéficiaires reviendra aux COPROSUR, aux ONG et aux représentants de la société civile de la région. La SONAGESS se chargera de la vente. Cette opération prétend atteindre 1 330 382 personnes³⁰. Elle doit recevoir un budget de 517 millions de F CFA (788 161,419 €) auquel, lors de l'approbation du Plan par le Conseil des Ministres, aucun fonds n'avait encore été assigné³¹.

Trois différences fondamentales distinguent les ventes à prix social des BT de celles des Plans de Résilience : (1) le choix des bénéficiaires, (2) la temporalité de la mesure et (3) le caractère urbain ou rural. Les subventions des Plans sélectionnent les bénéficiaires tandis que les BT s'adressent à l'ensemble de la population. Par ailleurs, les ventes à prix social du Plan de 2014 sont prévues uniquement durant la période de soudure tandis que les BT fonctionnent tout au long de l'année. Enfin, les Plans de Résilience concernent principalement des communes rurales alors que les BT sont majoritairement urbaines. Les deux mesures pourraient être considérées comme complémentaires, car elles bénéficient à des groupes différents et, car les BT tentent aussi de réguler les prix. Cependant, il n'est pas certain que le programme de BT tienne compte, lors de sa conception et de son implémentation, des autres ventes à prix social planifiées par les Plans de Résilience. En effet, certaines interventions se chevauchent et les ressources assignées à chacune des interventions sont incohérentes avec le nombre de bénéficiaires escomptés.

En tout état de cause, l'ambiguïté des objectifs des BT entretient le doute quant à savoir si les différences entre cette mesure et les autres ventes à prix social émergent d'une stratégie de complémentarité ou si, au contraire, il s'agit d'une mesure marginale dans laquelle les objectifs politiques jouent un rôle prépondérant.

Stabilisation des prix

Certaines mesures sociales prises par le Conseil des Ministres de septembre 2013 à mars 2014 concernant la régulation des prix et l'accès aux produits de première nécessité complètent

aussi le programme de Boutiques Témoins qui comprend des objectifs de stabilisation des prix alimentaires. Ces mesures concernent (1) le prolongement du travail du cadre de concertation tripartite des produits de grande consommation³², et (2) le renforcement du contrôle des prix.

La première consiste à analyser et évaluer les mesures proposées par les membres du cadre de concertation tripartite des produits de grande consommation. Elle prétend obtenir un consensus sur le niveau de baisse des prix de ces produits ainsi que sur les modalités d'implémentation de ces mesures.

La seconde cherche à renforcer le contrôle des prix. L'application des différents textes législatifs relatifs à l'activité commerciale des produits de base³³ sera vérifiée à cette fin. Des contrôles seront réalisés sur l'ensemble du territoire national avec une importante couverture médiatique. Ils concerneront principalement les prix, la qualité et les unités de mesure des produits de grande consommation.

Réserves de céréales

Les Réserves Nationales servent au fonctionnement des deux autres outils analysés dans cette partie, les subventions alimentaires et la stabilisation des prix, en libérant des céréales sur le marché afin d'influencer les prix et de mettre en place des mesures de vente de vivres à prix social. Les stocks de proximité permettraient d'améliorer la disponibilité et l'accès aux aliments dans les zones rurales en (1) améliorant les recettes des producteurs qui bénéficieraient de prix de vente plus profitables (2) et en réduisant les prix d'achat pour les consommateurs durant les périodes où les prix sont élevés.

La PNPS comprend au sein de son Programme 2 « Amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables » l'Action Prioritaire 6 « Constitution et entretien de Stocks de produits alimentaires ». Elle ne précise cependant pas le type de réserve qu'elle désire soutenir. Le MAH collabore avec le MEF pour mener cette action en s'appuyant sur un budget de 34 998 millions de F CFA (53 354 107,05 €) pour la période 2013-2015.

- *Les réserves nationales*

Les politiques spécifiques relatives aux réserves nationales prévoient des mesures visant à renforcer le fonctionnement de ces réserves. Dans le cadre du Contrat Plan État-SONAGESS, qui définit le fonctionnement de la SONAGESS et des réserves nationales, le PNOCSUR prévoit d'augmenter les volumes des stocks nationaux en faisant passer le SNS de 35 000 à 50 000 t et le SI de 10 000 à 20 000 t. Cela permettrait de disposer, d'une part, d'une plus grande capacité de réponse face aux situations d'urgence, et d'autre part, d'un plus grand volume pour mettre en œuvre des politiques d'intervention, par exemple des ventes à prix social. Le SNS comme le SI ne peuvent être utilisés à n'importe quel moment ni en n'importe quelle zone n'ayant préalablement été identifiée comme étant en situation de risque. Cependant, les rotations techniques nécessaires au bon état des grains dans les réserves favorisent la disponibilité des céréales pour mettre en place des opérations de protection sociale.

- *Les stocks de proximité*

L'axe 3 de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) « Amélioration de l'accessibilité physique et financière aux aliments » cherche à augmenter le nombre d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation par le biais d'actions de réhabilitation des infrastructures existantes, de construction de nouvelles infrastructures de stockage à échelle nationale et des collectivités territoriales ainsi que la construction et la consolidation des stocks locaux. Cet axe prétend aussi améliorer le fonctionnement des marchés des produits agroalimentaires par des actions de soutien aux organisations de producteurs pour le stockage et la commercialisation des produits alimentaires.

Par ailleurs, le PRSPVIAN de 2014 propose, entre autres, de soutenir la reconstitution des réserves communales afin d'atteindre l'objectif 5 « Renforcer les capacités des acteurs et améliorer l'efficacité des outils » (MASA et MEF, 2013). Enfin, le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) mis en place par le MASA inclut parmi ces objectifs le stockage de 25 000 tonnes de céréales et de légumineuses³⁴ par le système de warrantage. Il soutient pour cela des organisations paysannes de différentes régions du pays.

Cohérence entre les mesures favorisant l'acquisition d'aliments sur le marché

Les mesures prises par le Gouvernement afin d'intervenir sur le marché et faciliter les achats d'aliments de la part de la population (régulation des prix, vente de produits de base subventionnés et soutien aux réserves nationales) restent cohérentes entre elles. Cela ne garantit cependant pas leur efficacité.

La vente de produits subventionnés correspond à la mesure la plus efficace en ce sens. Elle permet à une partie de la population d'accéder plus facilement à ces produits. Elle prétend de plus influencer les marchés afin de diminuer les prix et garantir ainsi un meilleur accès aux aliments pour le reste de la population. De plus, malgré des ressources moindres, ces mesures s'accompagnent d'un renforcement du contrôle des prix et de la prévision d'une augmentation des volumes des réserves nationales³⁵, dans le but d'améliorer les capacités de réponse face aux crises et d'exercer une influence plus importante sur les marchés.

Par ailleurs, il conviendrait de réviser les possibles interférences entre les politiques de stabilisation des prix et celles encourageant les stocks de proximité. L'atténuation de la variation des prix sur le marché de certains produits (ici, le maïs et le riz) peut avoir un effet négatif sur les réserves alimentaires qui peuvent plus difficilement négocier leurs prix de vente. Il est a priori possible de considérer que les BT et les mesures de soutien aux stocks de proximité agissent dans des domaines différents. Cependant, elles peuvent interférer mutuellement et négativement si elles ne s'inscrivent pas dans une stratégie qui tienne compte, à moyen et long termes, des possibles effets des BT sur les prix et les volumes de vente des stocks de proximité. L'aide et l'investissement des politiques publiques dans ces deux directions peuvent s'avérer incompatibles.

3.3.2 Transferts

La catégorie de transferts englobe les instruments de protection sociale consistant en des dons, qu'ils soient alimentaires ou monétaires. Le CSA-HLPE (2012) énumère quatre instruments de ce type : l'alimentation scolaire³⁶, l'alimentation complémentaire ainsi que les transferts conditionnés et non conditionnés, qu'ils s'effectuent en nature ou en espèce. Les outils de transferts seront analysés par la suite. Ils sont en effet particulièrement liés aux réserves alimentaires, l'un des cadres de référence de cette étude.

Parmi les transferts prévus par la PNPS, certains se matérialisent sous la forme d'une implémentation de mesures prises par le Conseil des Ministres de septembre 2013 à mars 2014 ; en particulier, celles relatives à la consolidation des filets sociaux pour les groupes vulnérables. Elles consistent essentiellement en des transferts monétaires, conditionnés comme non conditionnés, vers les populations vulnérables. Par ailleurs, ces transferts apparaissent aussi dans les Plans Opérationnels et de Résilience³⁷. Ils sont définis chaque année conjointement par le MEF, le MASA et le CNSA, ce dernier se chargeant de plus de leur exécution.

Le Plan de Résilience de 2013 prévoyait la distribution gratuite de vivres à 500 000 personnes défavorisées des 13 régions du pays tout au long de l'année. Le coût total prévu pour cette distribution fut de 5 157 millions de F CFA (7 861 795,819 €). De plus, le Plan de 2013 envisageait le renforcement de la résilience de 3 125 725³⁸ personnes avec des actions de nourriture ou d'argent contre travail ainsi que des tickets alimentaires³⁹.

En 2014, le PRSPVIAN inclut la distribution gratuite de vivres et de tickets alimentaires à 507 309 personnes ainsi que des opérations d'argent contre travail pour 117 800 familles (MASA et MEF, 2013). Cette distribution aura lieu durant les mois de soudure, de juin à septembre, et mobilisera 18 000 t de céréales afin de satisfaire 75 % des besoins des bénéficiaires. Cette mesure s'accompagne de transferts monétaires non conditionnés, 3 060 millions de F CFA (4 664 939,93 €) pour couvrir 25 % des besoins des bénéficiaires ; ainsi que d'opérations d'argent contre travail espérant atteindre 117 800 personnes.

Comme les opérations de vente de céréales à prix social de ces plans, les opérations de transfert se basent aussi sur une identification préalable des populations bénéficiaires grâce au Cadre Harmonisé 2013, au HEA, à des enquêtes EFSA et SMART ainsi qu'à des missions de suivi.

Les mesures sous forme de transferts alimentaires comme non alimentaires, conditionnés comme non conditionnés, viennent compléter celles analysées précédemment dans la catégorie d'acquisition sur le marché. Elles sont destinées à une population plus spécifique et vulnérable qui rencontre des difficultés pour accéder aux aliments sur le marché.

4 LES BOUTIQUES TÉMOINS

Les boutiques témoins correspondent à une mesure de protection sociale mise en place par le Gouvernement du Burkina Faso. Il s'agit d'une vente à prix social des céréales provenant des réserves nationales. C'est une mesure dont les objectifs sont complexes et l'envergure importante. Afin de mesurer la pertinence du programme et d'y proposer des améliorations, il convient d'approfondir son fonctionnement et d'analyser son efficacité. .

4.1 OBJECTIFS

Le programme de boutiques témoins constitue une mesure orientée vers les consommateurs dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux achats de céréales. L'analyse de cet objectif est complexe, car il est abordé sous différents angles en fonction des textes législatifs décrivant la mesure. Les lignes qui suivent procèdent à une révision de ces textes qui reflètent les objectifs économiques et politiques de la mesure ainsi que des mécanismes mis en place pour leur réalisation.

Les boutiques témoins font partie d'une série de mesures adoptées par le Conseil des Ministres en septembre 2013 relatives au « renforcement des mesures sociales, à la création d'emplois et de revenus et à l'amélioration des conditions de vie des populations pour faire face à la conjoncture. »⁴⁰ Ces mesures cherchent à « apporter des réponses adéquates aux préoccupations des différentes couches sociales » (CM, 2013). La plupart d'entre elles s'intègrent dans les Actions Prioritaires de la PNPS. Un budget total de 64 500 millions de F CFA (98,04 millions d'euros) entièrement financé par l'État a été assigné à ces aides.

Parmi ces mesures, certaines concernent les prix des produits basiques : (1) continuer à travailler dans le cadre de concertation tripartite sur les produits de base⁴¹ ; (2) renforcer le contrôle des prix⁴² ; et (3) ouvrir 140 BT sur l'ensemble du territoire national pour la vente de céréales à prix social afin de réguler les prix du riz et du maïs (CM, 2013). La mise en place de ces BT s'effectue au sein du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA) dont l'objectif consiste à « faciliter l'accès au marché des produits agricoles en réduisant significativement le prix pour les consommateurs⁴³.

En janvier 2014 eut lieu un atelier d'évaluation des mesures prises par le Conseil des Ministres en septembre 2013. Cette évaluation des impacts générés par le PASA mentionne trois impacts principaux : la création d'emplois ; l'augmentation du pouvoir d'achat de la population grâce à une baisse des prix de 10 % par rapport à l'année précédente à la même période ; ainsi que la dynamisation de l'économie nationale par le biais de la génération d'opportunités commerciales pour les agents économiques du secteur céréalier, des emballages et du transport⁴⁴. Suite à quoi, le Premier Ministre annonça, de manière non officielle, que le programme de BT se prolongerait de trois mois supplémentaires, jusqu'à mars 2014.

En mars 2014, le Conseil des Ministres approuva la consolidation des mesures sociales adoptées en septembre 2013 pour l'amélioration des conditions de vie de la population. « Le bilan de la mise en œuvre de ces mesures sociales fait ressortir une forte adhésion et un réel engouement des populations qui, de façon unanime, ont souhaité leur reconduction et leur approfondissement. » (CM, 2014) En ce qui concerne la consolidation des mesures destinées à faciliter l'accès aux produits de première nécessité, il fut décidé, entre autres, de renforcer le contrôle des prix, « la reconduction des boutiques témoins et l'ajout d'huile alimentaire de production locale à la liste des produits vendus à prix social ». Selon diverses sources⁴⁵, le PASA perdurera durant toute l'année 2014.

Aux objectifs économiques, le Mémorandum sur les mesures sociales pour améliorer les conditions de vie des populations⁴⁶ ajoute des objectifs politiques à ces mesures qui « visent à donner un signal sur l'engagement du gouvernement à répondre aux préoccupations urgentes des populations. » Toutes « constituent une réponse aux recommandations du comité de suivi du Conseil Consultatif sur les Réformes Politiques (CCRP) relatives à la prise de mesures fortes au profit de l'ensemble de la population dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. » Selon ledit Mémorandum, « [il] s'agit de créer un climat apaisé propice à la poursuite des différentes concertations et à la mise en œuvre sans heurt de la politique économique et sociale du gouvernement. » Ce document analyse les mesures prises en septembre 2013 et décide de s'engager dans une nouvelle série de mesures suite « [à la] forte adhésion et [au] réel engouement des populations [pour les précédentes mesures qui] ont contribué incontestablement à apaiser le climat social, notamment en milieu rural. »

En conclusion, l'étude des divers documents officiels traitant des boutiques témoins (PASA) permet de dégager deux objectifs majeurs du programme. Un premier objectif consiste à améliorer l'accès des populations au marché des produits agricoles de deux manières : (a) en diminuant les prix à la consommation par le biais de ventes à prix social et (b) en participant par ces ventes à la baisse des prix du marché. Le second objectif, politique, vise à apaiser les populations afin de pouvoir poursuivre les réformes sans perturbations sociales.

4.2 DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES BT

Le programme opère par l'intermédiaire de 174 boutiques⁴⁷ Réparties Sur L'ensemble Du Pays. Elles se situent principalement en zones urbaines, concrètement dans les capitales régionales et provinciales, ainsi que dans les deux grandes villes du pays : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Parmi ces 174 boutiques, 20 se trouvent en zones rurales. Si, a priori, la mesure envisage uniquement la création de BT dans les communes rurales situées en zones à risque ; dans la pratique, la mise en place d'une BT répond à la demande explicite des maires ayant sollicité la mise en place de la mesure dans leurs municipalités. Les BT sont réparties de la manière suivante : 3 par capitale régionale, 2 par capitale provinciale, 45 à Ouagadougou, 14 à Bobo-Dioulasso et 20 dans les communes rurales de 8 régions.

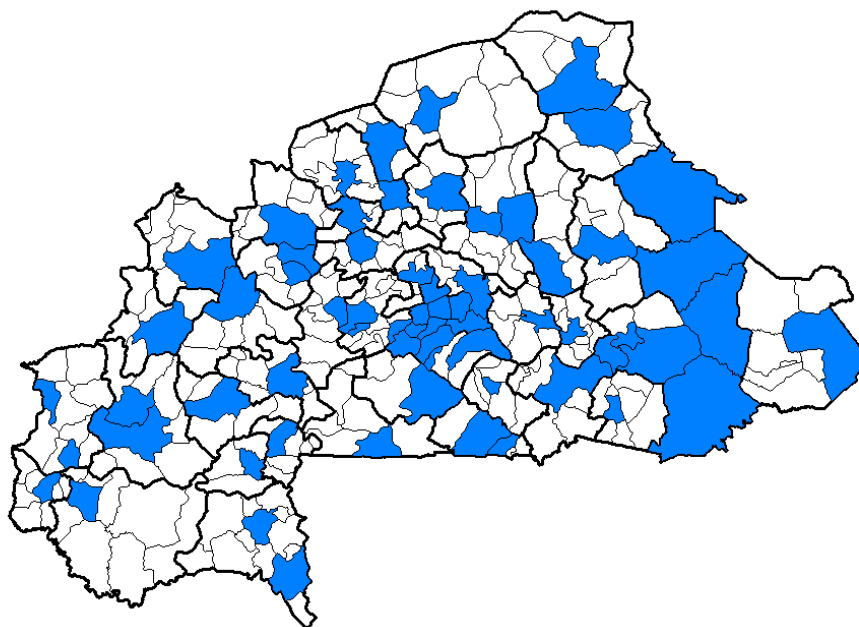
La localisation des boutiques sur le territoire national ne répond à aucun critère d'équilibre de la production céréalière. Elles sont en effet disséminées sur l'ensemble du pays. Le pays abrite des provinces structurellement déficitaires en production céréalière dont la situation alimentaire s'avère particulièrement complexe. Cependant, le programme de BT, considérant qu'il existe un pourcentage de la population connaissant des problèmes d'accès à l'alimentation dans chaque province, ne tient pas compte de ce critère lors de la définition de sa répartition.

Tableau 5. Répartition des BT par régions⁴⁸

Région	Capitale Régionale	Capitale Provinciale	Commune Rurale	Total	% de BT par rapport au total
<i>Centre</i>	45		7	52	30 %
<i>Hauts Bassins</i>	14	4	1	19	11 %
<i>Centre-Nord</i>	3	4	1	8	5 %
<i>Est</i>	3	8	3	14	8 %
<i>Boucle du Mouhoun</i>	3	10	1	14	8 %
<i>Centre-Ouest</i>	3	5	2	10	6 %
<i>Plateau Central</i>	3	4		7	4 %
<i>Nord</i>	3	6	1	10	6 %
<i>Cascades</i>	3	2		5	3 %
<i>Sahel</i>	3	6		9	5 %
<i>Centre-Sud</i>	3	4	4	11	6 %
<i>Centre-Est</i>	3	3		6	3 %
<i>Sud-Ouest</i>	3	6		9	5 %
Total	92	62	20	174	
% de BT par rapport au total	52,87 %	35,63 %	11,49 %		

Source : Élaboration propre à partir des données des entretiens avec la SONAGESS

Figure 6. Répartition des boutiques témoins par communes



Source : Élaboration propre.

Selon les profils HEA du pays, les habitants des neuf zones de moyens d'existence obtiennent une partie de leurs aliments sur le marché. La catégorie socioéconomique « très pauvre » est celle qui s'approvisionne le plus en passant par le marché. Elle achète en effet entre 30 %⁴⁹ et 65 %⁵⁰ de ses aliments, selon la zone de moyens d'existence (FEWSNET, 2010). Ceci, allié aux forts taux de pauvreté de la population, peut justifier la nécessité d'une répartition sur l'ensemble du territoire national. Cependant, l'absence de sélection de la population bénéficiant du programme limite ses possibilités d'en profiter du fait de l'inexistence de mesures les faisant passer devant celles connaissant des conditions plus favorables.

4.3 TEMPORALITÉ DE LA MESURE

Le programme de boutiques témoins fonctionne depuis septembre 2013, avec quelques différences selon le caractère urbain ou rural des communes où se trouvent les boutiques. Les boutiques situées dans les capitales régionales et provinciales ouvrirent entre septembre et octobre 2013⁵¹. Les boutiques des communes rurales commencèrent plus tard : à partir de novembre et décembre 2013. Le programme prévoit d'opérer de manière permanente jusqu'en décembre 2014. Ainsi, il ne serait pas destiné à répondre aux situations critiques en cas de hausses ponctuelles des prix.

Le PASA, dont le fonctionnement était initialement prévu de septembre à décembre 2013 disposait d'un budget de 13 946 226 672 F CFA, soit 21,3 millions d'Euros. Le nouvel ensemble de mesures prises par le Gouvernement en mars 2014 inclut le prolongement du fonctionnement des boutiques témoins ; sans pour autant spécifier de dotation budgétaire à cette fin (CM, 2014). Reste à savoir s'il s'agit d'une poursuite de la mesure à partir de 2015.

Les décisions relatives à l'exécution du programme de BT, à sa temporalité et à son financement relèvent du Conseil des Ministres. Bien que mesure de protection sociale, elle ne s'inscrit pas clairement parmi les mesures des Plans Opérationnels de protection sociale. Ceci limite les possibilités des acteurs sociaux de tirer profit de cette mesure au sein d'une stratégie de développement local à moyen et long termes. De plus, le manque d'information relative à la durée et à la temporalité de la mesure fait planer l'incertitude sur la population ainsi que sur les autres acteurs du marché : paysans, Organisations Paysannes, société civile, etc. Leur activité se voit menacée et la redéfinition de leurs stratégies désorientée.

4.4 EXÉCUTION DU PROGRAMME

Le programme de BT est implémenté par le MASA, développé au travers du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA) et exécuté par la SONAGESS. C'est elle qui gère l'ensemble du processus : achats des céréales, centralisation et stockage, conduite des contrôles de qualité appropriés, redistribution du stock aux boutiques, gestion des ventes et collecte des recettes.

Par ailleurs, les mairies doivent informer et sensibiliser la population ainsi que choisir le local qui abritera la boutique.

Le personnel des boutiques témoins se compose de l'agent de vente, responsable de la gestion de la boutique, et d'une ou plusieurs personnes chargées de la surveillance et de la sécurité⁵². Les employés sont embauchés par la SONAGESS, à l'exception de certains gardes de sécurité qui sont sous-traités par le biais d'une entreprise de sécurité privée. De plus, dans certaines boutiques, une troisième personne se charge du transport des sacs.

L'agent de vente se charge de diverses tâches. Tout d'abord, il vend les céréales en encaissant et autorisant la sortie des sacs. Ensuite, il doit enregistrer la vente en vérifiant l'identité de l'acheteur et en délivrant un reçu⁵³. Puis, il s'assure de la disponibilité en vivres de la boutique en passant des commandes et en évitant les ruptures de stock. Enfin, il doit faire les comptes

quotidiennement et contrôler que le nombre de sacs vendus correspond à l'argent encaissé. Il s'occupe aussi de la gestion financière et du dépôt de l'argent auprès de l'organisme correspondant⁵⁴.

Dans les boutiques témoins connaissant une grande affluence, un seul agent de vente s'avère insuffisant. L'identification, la délivrance du reçu et la récupération des sacs s'effectuent un par un. De longues queues se forment ainsi pour accéder aux BT. Certaines BT visitées, à forte affluence,⁵⁵ ont résolu ce problème en employant deux voire trois agents de vente.

Les agents de vente ont suivi une formation⁵⁶ impartie par la SONAGESS au début du programme. La formation concernait principalement la gestion des stocks, la gestion financière et la plateforme informatique PASA pour la gestion de l'approvisionnement⁵⁷ ainsi que la réalisation des dépôts et l'élaboration des rapports de suivi.

Les gardiens font aussi partie du personnel des boutiques témoins. Leur fonction consiste à surveiller l'entrepôt de céréales et la sortie des sacs. Dans la plupart des cas, deux gardiens se relaient afin de maintenir la BT sous surveillance jour et nuit. Dans toutes les BT visitées à Ouagadougou, un dispositif policier vient compléter le travail des gardiens.

Personne ne se charge du transport des sacs de l'intérieur de l'entrepôt jusqu'à la porte. Le gardien s'en occupe parfois ; bien qu'il n'ait pas à le faire. D'autres fois, des personnes transportant les sacs reçoivent de l'argent directement des utilisateurs des boutiques, généralement 50 F CFA/sac. Cette somme est soit directement donnée au porteur, soit incluse de forme irrégulière au prix de vente du sac.

4.5 PRÉCÉDENTS DU PROGRAMME DE BOUTIQUES TÉMOINS

Ce programme a comme prédécesseurs celui de Boutiques contre la vie chère, mis en place en 2011 et celui de Boutiques communales, en 2012. Ces deux programmes consistaient, comme les boutiques témoins, à vendre des céréales à prix social. 2011 comme 2012 correspondent à des années de crises alimentaires, s'agissant, dans les deux cas, de crises d'accès aux aliments entraînées par la hausse des prix sur les marchés internationaux. À cela s'ajoute, fin 2011, une crise de disponibilité provoquée par le manque de pluies. Touchant tous les pays du Sahel, elle provoqua une chute de la production agricole de la saison 2010-2011, largement inférieure à l'année précédente due à un manque de pâturage pour les animaux et à des sources d'eau presque taries. C'est pourquoi, en 2012, plusieurs pays, dont le Burkina Faso, connaissaient une crise alimentaire. Étant donnée la situation d'urgence alimentaire, les Boutiques contre la vie chère comme les Boutiques communales furent approvisionnées par le Stock d'Intervention, créé spécialement pour faire face à ce type de situations.

La SONAGESS et la Ligue de Consommateurs du Burkina Faso géraient conjointement le programme de Boutiques contre la vie chère, en activité en 2011. La ligue jouait un rôle important dans les ventes et dans la gestion de certaines boutiques. Il cherchait par des prix subventionnés à améliorer l'accès de la population aux aliments de base afin de faire face à la vie chère. Les Boutiques contre la vie chère fonctionnèrent d'avril à décembre. 53 boutiques faisaient partie de ce dispositif ; une dans chaque capitale provinciale, 5 à Ouagadougou et 3 à Bobo-Dioulasso⁵⁸. Aucune boutique ne se trouvait en commune rurale. Bien qu'une part de la population de certaines capitales provinciales habite en zone rurale, le programme était donc essentiellement urbain.

Dans ce programme, la sélection des bénéficiaires correspondait au Préfet, en tant que représentant du Haut Commissariat provincial, et aux Comités Villageois de Développement (CVD). Les bénéficiaires payaient à la préfecture ; les boutiques ne servaient que de points de distribution sur présentation du reçu.

Dans le cas du programme de Boutiques communales exécuté en 2012, les mairies jouèrent un rôle clef dans la gestion des ventes et dans la distribution des vivres. De plus, elles étaient aussi responsables du recrutement du personnel des boutiques⁵⁹. Un Comité de Gestion⁶⁰ se chargeait de la gestion des boutiques. 5 % des recettes servaient à assumer ces frais de gestion. Ces boutiques visaient à améliorer l'accès de la population aux aliments. Si la Mairie garantissait la même quantité à tous les hameaux de la commune, aucune sélection des bénéficiaires n'était effectuée. Les Conseillers municipaux devaient garantir l'accès de toutes les familles à la mesure.

Ces boutiques fonctionnèrent d'avril à septembre, soit pratiquement durant la période de soudure. 258 points de vente ont été habilités, dont 214 se trouvaient en zones rurales ou semi-rurales de zones déficitaires en céréales et 44 en zone urbaine. En 2012, le programme distribua 52 641,46 t de mil, de maïs et de sorgho ainsi que 2 634,24 t de riz. Les prix de vente étaient semblables à ceux de l'actuel programme de BT⁶¹.

En 2012, en plus de la vente à prix social dans les boutiques communales, la CONASUR distribuait gratuitement 35 kg de riz par personne pour les plus vulnérables.

En 2013, 16 boutiques communales dont les ventes étaient supérieures à 20 t/mois continuèrent de fonctionner jusqu'au début du programme de boutiques témoins, en septembre. Ainsi, elles ne cessèrent jamais de fonctionner.

Les boutiques témoins fonctionnent en 2013 et 2014 ; soit, contrairement aux Boutiques contre la vie chère et aux Boutiques communales, durant des années normales. En dépit d'une fonction commune apparente de vente de céréales à prix social, il existe des différences entre le programme de boutiques témoins et ses prédécesseurs. Les objectifs, le contexte de crise, la période de fonctionnement et le type de stock fournissant les céréales varient en effet.

4.6 ORIGINE DES CÉRÉALES

Les céréales distribuées par le programme de BT proviennent du Stock Commercial de Régulation (SCR), l'un des 4 types de réserves alimentaires nationales du Burkina Faso.

Les objectifs de ce stock sont multiples : (1) Réguler les prix du marché céréalier, (2) Soutenir la production et la commercialisation des céréales locales, (3) Contribuer à la mobilisation des ressources financières pour les opérations de la SONAGESS, (4) Renforcer les conditions structurelles orientées vers la sécurité alimentaire et (5) Accompagner la politique de l'État en matière de soutien aux prix de commercialisation des céréales locales et des produits dérivés de leur transformation (JO, 2010). La perspective de contrôle des prix du riz et du maïs lors de la création des boutiques témoins (CM, 2013) est cohérente avec l'utilisation de ce stock par le programme.

La capacité de stockage physique du SCR est de 5 000 t, avec des entrepôts situés à Bobo-Dioulasso (1 000 t), Dedougou (1 000 t), Fada N'gourma (1 000 t), Tenkodogo (500 t) et Ouagadougou⁶² (1 500 t). Cependant, les quantités stockées comme le flux de circulation de ce stock varient en fonction des disponibilités financières de la SONAGESS ainsi que des opportunités sur le marché pour l'achat et la vente de céréales par la SONAGESS (JO, 2010)⁶³.

Ce stock est constitué par des produits, théoriquement, d'origine locale : céréales (maïs et riz), haricot, sésame et autres sous-produits agroalimentaires résultants de leur transformation (JO, 2010).

Les mécanismes de reconstitution du SCR sont établis par la SONAGESS en fonction « des risques alimentaires auxquels fait face le Burkina Faso et du comportement des marchés de céréales » (JO, 2010). Le SCR se constitue en théorie à travers de deux mécanismes : l'achat direct auprès d'organisations paysannes, nommé « collecte bord champ », et les appels d'offres d'achats publics (JO, 2010). Cependant, selon les personnes interrogées, la plupart des achats du SCR s'effectuent par le biais d'accords directs entre les agents d'achat de la SONAGESS et

les commerçants locaux. Bien qu'il n'existe aucun quota minimal pour cela, des achats s'effectuent aussi auprès d'organisations paysannes.

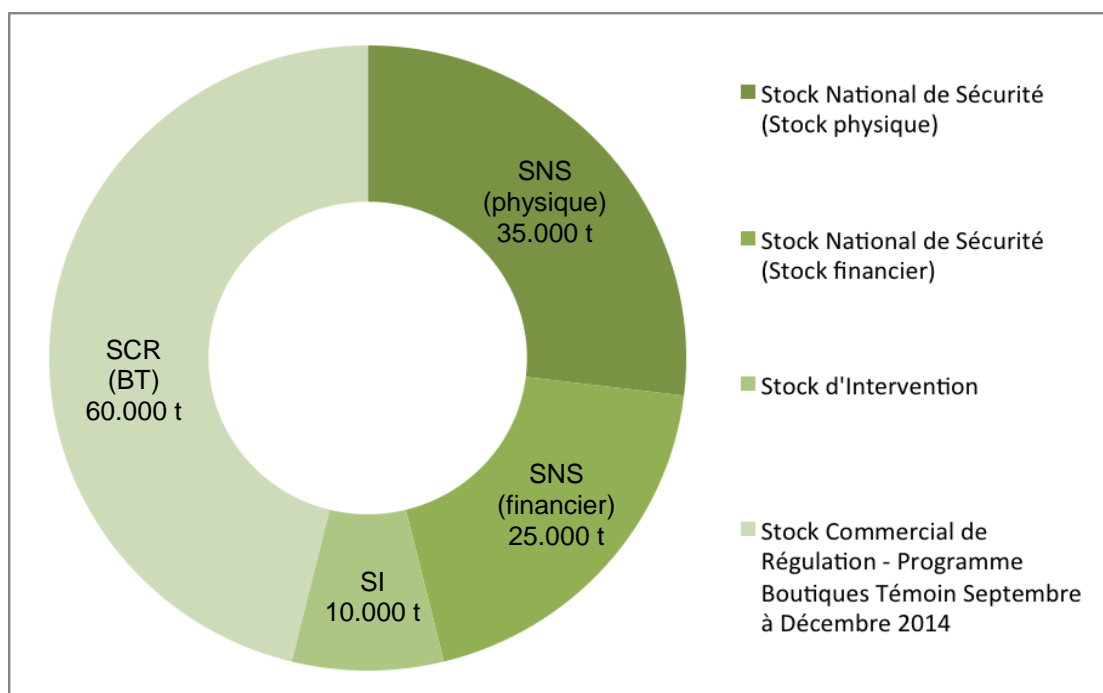
Par ailleurs, le SCR peut également recevoir des céréales du SI et du SNS lors des rotations techniques. Ces stocks possèdent différents critères de reconstitution. De plus, les commerçants locaux peuvent acheter des céréales hors du pays. Aussi, les stocks reçoivent des dons de céréales provenant d'autres pays. Ainsi, il est possible de trouver des céréales importées et/ou données dans le SCR et donc dans les boutiques témoins.

4.7 VOLUME DISTRIBUÉ

Le projet PASA prévoit de distribuer 60 000 t de céréales au total⁶⁴. De septembre à décembre 2013, le programme avait acquis 25 377 tonnes de céréales (21 132,32 t de maïs et 4 244,69 t de riz) et vendus pour le moment 15 053,03 tonnes de céréales (11 670,28 t de maïs et 3 382,745 t de riz)⁶⁵. Le fait que la première phase du programme n'est pas atteint son objectif de vente en terme de quantités peut être l'une des raisons de son prolongement ; d'abord jusqu'à mars 2014 puis jusqu'à la fin de l'année.

Le volume total prévu (60 000 t de céréales) représente 1,17 % de la production céréalière totale du pays⁶⁶ et près de 4 % du volume du marché céréalier au Burkina Faso⁶⁷. Ce volume s'avère pertinent en comparaison avec les volumes des stocks nationaux. Les 60 000 t distribuées par les BT équivalent à 85,7 % de la somme du SNS (physique et financier) et du SI.

Figure 7. Volume des réserves nationales au Burkina Faso



Source : Élaboration propre.

4.8 PRIX ET PRODUITS

Les boutiques témoins vendent principalement du maïs et du riz. Les céréales sont généralement vendues dans des sacs de 25 kg et de 50 kg ; bien qu'à Ouagadougou le riz soit aussi vendu par 5 kg. L'huile alimentaire subventionnée de production locale fit son apparition en mars 2014 dans les BT (CM, 2014).

Les prix de vente sont les mêmes dans tout le pays. Le maïs se vend en sacs de 50 kg⁶⁸ à 6 000 F CFA le sac, tandis que le riz se vend en sacs de 5 kg, 25 kg et 50 kg à 1 500 F CFA, 7 500 F CFA et 15 000 F CFA respectivement⁶⁹. Ces prix sont environ 20 % en dessous des prix du marché.

4.9 VENTES ET CIRCULATION DE STOCK

Les volumes de vente varient en fonction de la zone. Les différences sont considérables entre les deux céréales vendues.

A priori, le volume distribué dans les BT dépend de la demande des consommateurs. En effet, l'agent de vente de chaque boutique est chargé de solliciter l'approvisionnement en céréales à la SONAGESS quand le volume du stock descend sous une valeur déterminée dans l'entrepôt de la boutique. Cette valeur dérive généralement du flux de ventes.

En général, les commandes sont passées par le biais d'appels téléphoniques et de SMS aux coordinateurs provinciaux ou régionaux de la SONAGESS. Dans certains cas, les agents de vente utilisent un outil informatique nommé PASA qui passe commande automatiquement auprès des bureaux centraux de la SONAGESS à Ouagadougou. Des entrepôts, du nom de magasins tampons, sont répartis sur l'ensemble du territoire national pour stocker les céréales. La circulation des stocks part théoriquement d'Ouagadougou vers les magasins tampons puis enfin vers les boutiques témoins. Néanmoins, dans les zones visitées, les magasins tampons ne sont pas toujours opérationnels et les céréales circulent parfois directement jusqu'aux boutiques témoins.

La capacité de stockage des BT est variable. Dans les meilleurs cas, elles disposent d'un entrepôt indépendant où les sacs de céréales sont empilés à même le sol. Afin d'éviter les dommages, infections et contaminations, les entrepôts des boutiques sont généralement traités avec des produits avant le stockage. Cependant, les boutiques ne réunissent pas toujours les conditions d'aération ni les supports adaptés à un stockage hygiénique. Ceci se traduit souvent par des pertes de céréales en mauvais états ou des sacs endommagés. 38 % des agents de vente interrogés signalent ce fait.

Au sein des boutiques témoins visitées par cette étude, la fréquence d'approvisionnement varie en fonction du volume de ventes, mais aussi de la localisation géographique. De plus, dans certaines villes visitées disposant de plusieurs BT, toutes ne sont pas opérationnelles à cause d'un manque de stock ou d'affluence. Ainsi, une reconsidération du nombre de BT par commune pourrait permettre de réduire les dépenses en personnel et d'améliorer la logistique d'approvisionnement.

L'analyse des boutiques visitées permet de définir trois catégories de boutiques en fonction de leur fréquence d'approvisionnement⁷⁰ : celles approvisionnées hebdomadairement, celles approvisionnées mensuellement et enfin, celles approvisionnées ponctuellement depuis le début du programme. Les approvisionnements étant généralement effectués par des camions d'une capacité de 20 t à 40 t ; dans les zones approvisionnées hebdomadairement, les volumes distribués sont particulièrement importants. Des zones visitées, les BT les plus souvent approvisionnées se trouvent à Ouagadougou, capitale du pays, ainsi qu'à Koudougou et Kaya, capitales régionales⁷¹.

Quant aux céréales vendues, le produit le plus vendu est généralement le maïs, loin devant le riz. En décembre 2013, le maïs représentait 78 % de l'ensemble des céréales vendues par le programme. Cela tient fondamentalement à deux raisons. D'une part, le riz est plus cher que le maïs, et d'autre part, il ne s'agit pas d'un aliment de consommation quotidienne pour la population des provinces. Néanmoins, dans les zones excédentaires visitées où la production

de maïs est considérable, les ventes de riz sont plus importantes, parfois car la population dispose déjà de maïs dans ses propres greniers et parfois, car le prix du maïs sur le marché local est proche de celui dans les BT.

4.10 ACCÈS AUX BOUTIQUES TÉMOINS

Les BT constituent une mesure dirigée à l'ensemble de la population. Il n'existe aucun critère en interdisant l'accès. Ainsi, en théorie, tout le monde peut accéder aux achats de vivres pour sa consommation personnelle ou familiale, indépendamment de son niveau socioéconomique. Les profils des utilisateurs sont variés : fonctionnaires, commerçants, paysans, etc.

Elles ne disposent pas de critères uniformes pour contrôler les quantités achetées par les bénéficiaires. Il y a une quantité maximale autorisée par achat, de deux sacs (qu'ils soient de 25 kg ou de 50 kg), qui est généralement respectée. Cependant, il n'existe pas de critères uniformément appliqués dans toutes les zones sur la fréquence d'achat maximale autorisée. Parmi les boutiques visitées, certaines autorisaient l'achat par un même utilisateur de 100 kg par jour, tandis que d'autres optaient pour des fréquences d'achat mensuelles ou semi-mensuelles. Des exceptions à cette fréquence sont généralement faites pour les familles nombreuses, elles dépendent du jugement de l'agent de vente.

L'absence de registre opérationnel que les agents de la SONAGESS puissent consulter au moment de la vente empêche de contrôler efficacement la fréquence d'achat des utilisateurs. Les utilisateurs doivent présenter une pièce d'identité et un reçu leur est remis après les achats. L'exigence d'une pièce d'identité pour réaliser ses achats peut exclure un secteur de la population vulnérable qui n'en possède pas.

Enfin, il convient d'indiquer que dans certaines des zones visitées, les informations concernant la boutique témoin, ses produits, ses prix et ses horaires d'ouverture, ne parviennent pas à l'ensemble de la population qui pourrait en bénéficier. Dans d'autres zones, un travail actif de communication et d'information sur les boutiques est effectué, généralement par les mairies.

5 EFFICACITÉ DES BOUTIQUES TÉMOINS

Le programme de boutiques témoins envisage deux manières de servir à la population bénéficiaire. D'une part, il prétend améliorer l'accès aux aliments à une portion de la population en vendant des céréales à prix social. D'autre part, il tente de réguler les prix du marché par le biais de ces ventes en générant une pression sur le marché et en obligeant les commerçants à baisser leurs prix.

5.1 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX ALIMENTS PAR LE BIAIS DES VENTES À PRIX SOCIAL

La vente de céréales à prix social améliore l'accès aux aliments d'une part de la population comprenant divers profils ne répondant pas forcément à des critères de vulnérabilité. La localisation rurale-urbaine des BT, leur répartition sur le territoire national, le non-ciblage de la population bénéficiaire et la taille des sacs définissent les caractéristiques de la population bénéficiaire. De plus, pour mesurer l'efficacité du programme sur ce point, il convient d'étudier sa portée en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, les quantités distribuées et les prix.

5.1.1 Bénéficiaires des BT

Si les BT sont principalement situées en zone urbaine, la population rurale bénéficiant des boutiques est considérable. Bien que la mesure soit initialement conçue pour les zones urbaines, la population rurale y a tout de même accès. Le programme de BT est présent dans 20 communes rurales. Les 154 autres communes abritant des BT sont dites urbaines. Si leur centre est urbain, les hameaux adjacents sont, quant à eux, ruraux⁷². La population de ces hameaux adjacents bénéficie potentiellement du programme de BT. Aux 838 368 habitants des 20 communes rurales s'ajoutent les 1 930 681 personnes vivant dans les zones rurales des capitales régionales et provinciales (644 924 et 1 285 757, respectivement). Au total, la population rurale bénéficiant potentiellement du programme représente 48 % de l'ensemble des bénéficiaires.

Tableau 6. Population habitant dans les communes disposant de BT.

Province	Capitale Régionale		Capitale Provinciale		Commune Rurale	Total	
	Pop. Urbaine	Pop. Rurale	Pop. Urbaine	Pop. Rurale	Pop. Rurale	Pop. Totale Urbaine	Pop. Totale Rurale
<i>Centre</i>	1 475 223				251 551	1 475 223	251 551
<i>Hauts Bassins</i>	489 967	64 075			69 738	489 967	133 813
<i>Centre-Nord</i>	54 365	62 757	43 097	109 710	98 460	97 462	270 927
<i>Est</i>	41 785	82 792	52 622	249 248	124 047	94 407	456 087
<i>Boucle du Mouhoun</i>	38 862	48 103	83 001	238 653	31 627	121 863	318 383

<i>Centre-Ouest</i>	88 184	50 025	67 663	101 302	61 954	155 847	213 281
<i>Plateau Central</i>	18 619	44 353	36 330	55 118	-	54 949	99 471
<i>Nord</i>	73 153	51 877	66 432	162 437	60 478	139 585	274 792
<i>Cascades</i>	75 917	33 907	4 185	14 095	-	80 102	48 002
<i>Sahel</i>	21 078	85 730	43 778	154 984	-	64 856	240 714
<i>Centre-Sud</i>	19 860	13 182	47 780	71.73	140 513	67 640	225 431
<i>Centre-Est</i>	44 491	80 494	38 254	52 815	-	82 745	133 309
<i>Sud-Ouest</i>	25 104	27 629	44 840	75 659	-	69 944	103 288
Total	2 466 608	644 924	527 982	1 285 757	838 368	2 994 590	2 769 049

Source : Élaboration propre à partir de l'INSD⁷³

Cependant, selon les maires des communes visitées, les personnes vivant dans les zones rurales ne peuvent pas toujours se déplacer jusqu'au centre pour acheter dans les BT. Ainsi, dans la pratique, la population bénéficiant des boutiques est essentiellement urbaine.

Comme indiqué dans la section 5.10, il n'y a aucune restriction socio-économique d'accès aux boutiques. Ainsi, certaines personnes dont le pouvoir d'achat est plus élevé, comme les fonctionnaires et les commerçants, bénéficient de cette aide alimentaire. Ceci réduit les possibilités d'accès des plus vulnérables et dilue l'impact potentiel que les ressources destinées au programme pourraient avoir si les bénéficiaires étaient filtrés. De plus, le format de vente, en sacs de 25 kg et 50 kg, conditionne l'accès aux boutiques. En effet, les personnes les plus pauvres achètent généralement en petites quantités. Cependant, certaines personnes avec moins de ressources mettent en place des stratégies d'achat collectif.

5.1.2 Portée

La portée des BT est mesurée selon trois perspectives : le nombre de personnes/familles bénéficiaires, les quantités distribuées à chacune d'elles et le pourcentage de réduction par rapport au prix des céréales.

Les boutiques témoins distribuèrent 14 892 tonnes de céréales (11 510,33 t de maïs et 3 382,745 t de riz) de septembre à décembre 2013.⁷⁴ La distribution devrait continuer en 2014 jusqu'à atteindre les 60 000 tonnes prévues. En tenant compte de la population des villes et des villages disposant de boutiques témoins, ainsi que la taille des sacs de 25 kg et 50 kg⁷⁵ ; la quantité moyenne de céréales distribuée peut être estimée à 83 kg par foyer et à 10,34 kg par personne⁷⁶.

En théorie, le nombre de personnes bénéficiant potentiellement de la mesure est élevé. En effet, il représente 33 % de la population burkinabé. Cependant, selon les données concernant les quantités distribuées jusqu'en décembre 2013, la distribution n'était pas homogène sur l'ensemble du territoire. La moitié avait été distribuée à Ouagadougou. Ce qui suppose que, dans la pratique, le nombre de bénéficiaires est inférieur et que, dans la plupart des provinces, les quantités distribuées par personne sont bien en dessous de la moyenne.

Enfin, le prix des céréales vendues dans les boutiques témoins se situe environ 20 % en dessous du prix du marché. En appliquant cette réduction sur les quantités potentiellement achetées par chaque famille, les économies annuelles pourraient être de 1 968 F CFA (3 €) si elles achetaient seulement du maïs, 4 920 F CFA (7,5 €) si elles n'achetaient que du riz et 3 444 F CFA (5,25 €) en moyenne ; bien qu'il soit vrai que, comme expliqué précédemment, les ventes de maïs sont plus importantes. Ces économies annuelles sont sous-estimées, car ces calculs proviennent d'une analyse moyenne. Il conviendrait de prendre en compte que toute la

population n'accède pas effectivement à la mesure et que la population qui s'approvisionne auprès des boutiques témoins achète probablement une quantité plus importante que celle indiquée par cette analyse. Cependant, il est impossible de procéder à une telle analyse, car il n'existe aucun registre opérationnel des personnes ayant jusqu'alors eu accès au programme.

L'absence de définition de la population bénéficiaire dilue l'impact que la mesure pourrait avoir sur la population la plus vulnérable si les ressources lui étaient exclusivement destinées. Dans un tel cas, malgré une réduction du nombre de bénéficiaires, le pourcentage des besoins en calorie couverts par le programme pour les plus vulnérables serait plus important et les économies en dépenses alimentaires de ces familles seraient plus significatives.

L'intégration de ce programme au sein d'une série de mesures ayant pour objectif d'« apaiser le climat social » justifie en grande partie son absence de ciblage. Les témoignages obtenus lors des entretiens, aussi bien des bénéficiaires que des responsables techniques et des politiques, reflètent l'idée que l'ensemble de la population doit avoir accès à cette mesure, indépendamment de sa situation socio-économique. Cette posture peut être comprise à la lumière des niveaux de pauvreté multidimensionnelle au Burkina Faso qui concernent 84 % de la population (IDH, 2013).

5.2 RÉGULER LES PRIX ALIMENTAIRES PAR LE BIAIS DES VENTES À PRIX SOCIAL

Cette mesure vise aussi à contrôler les prix du maïs et du riz sur le marché grâce aux ventes à prix social. La vente de ces deux céréales à prix subventionné prétend faire pression sur les commerçants pour qu'ils baissent leurs prix de vente et contribuer ainsi à « l'amélioration des conditions de vie de la population » (CM, 2014).

Il est difficile de constater l'impact des BT sur les prix du marché. La SONAGESS estime que les BT ont provoqué une réduction de 10 % des prix du maïs et du riz sur le marché⁷⁷. Par ailleurs, 44 % des commerçants interrogés durant cette étude reconnaissent avoir baissé leurs prix de vente d'environ 5 % à cause des ventes à prix social des BT. Nonobstant, il est hasardeux d'attribuer aux boutiques témoins les variations des prix soulignées aussi bien par la SONAGESS que par les commerçants consultés. Les fluctuations intra-annuelles des prix céréaliers sur les marchés, la courte période de fonctionnement du programme, le volume distribué pour le moment⁷⁸ ainsi que le fait que l'année 2013 était la première année normale après plusieurs années de crises ne permettent pas à cette étude d'établir une relation directe entre la vente de céréales dans les boutiques témoins et les changements des prix de vente de ces céréales.

Selon les analyses de Timer (2004) sur les politiques de régulation des prix en Indonésie, 8 % du volume du marché suffit à influencer les prix. Cependant, Timer étudie des marchés composés d'une seule céréale, le riz, tandis que le marché burkinabé est plus complexe. En effet, il inclut différentes céréales, dont le maïs et le riz ; le maïs représentant 10 % du volume total commercialisé, le riz 22 %. Les 60 000 tonnes prévues par le programme de BT représentent près de 4 % du volume total du marché céréalier⁷⁹. En considérant le volume de vente prévu pour le maïs et le riz par rapport à la taille de leurs marchés respectifs au Burkina Faso, le maïs distribué pourrait représenter 47,5 % du volume total du marché de cette céréale. Ce chiffre indique un grand potentiel d'influence en termes de régulation des prix.

Pour ce qui est du riz, les estimations réalisées sont moins significatives. En effet, le volume de riz potentiellement distribué⁸⁰ représenterait, au maximum, 3,8 % du volume de son marché. Ce pourcentage est approximatif, car il a été calculé en se basant sur les estimations du volume de commercialisation de la production interne de riz⁸¹. C'est pourquoi il faut traiter ce chiffre en tant que tel. Le volume de riz commercialisé dans les BT est probablement inférieur à 3,8 %.

Ces données indiquent que les BT pourraient considérablement influencer les prix du maïs, et dans une moindre mesure ceux du riz.

Tableau 7. Volumes de céréales commercialisées au Burkina Faso, et poids relatifs de la distribution au sein des BT

	Total de céréales (t.)	Maïs (t.)
Volume total importé⁸²	847 200,00	3 132,00
Volume total exporté⁸³	46 594,00	16 310,00
Volume produit⁸⁴	3 860 189,00	930 460
Volume commercialisé⁸⁵	1 495 440,02	98 477,20
Volume de distribution prévu par les BT	60 000,00	46 800,00
Volume de distribution prévu par les BT par rapport au volume du marché	4 %	47,5 %

Source : Élaboration propre à partir de FAO (2011), MASA (2013) Guissou et coll. (2012) et SONAGESS

Pour que la vente de stocks publics puisse avoir un effet régulateur plus important sur les prix du marché, il conviendrait d'accompagner cette mesure d'autres outils de régulation. À l'échelle nationale, il faudrait contrôler les importations et les exportations ; à l'échelle régionale, il faudrait soutenir les réserves et protéger des impacts de la spéculation des biens alimentaires sur les marchés financiers (Timmer, 2011).

Selon les entretiens réalisés, les boutiques témoins sont bien reçues par la population bénéficiaire. Malgré ses limitations en termes de quantités distribuées et de nombre de familles bénéficiaires, l'existence des boutiques témoins parvient à créer une image de soutien gouvernemental et d'aide à la population, en particulier aux plus vulnérables. Elle participe ainsi à son objectif initial de « créer un climat apaisé propice à la poursuite des différentes concertations et à la mise en œuvre sans heurt de la politique économique et sociale du gouvernement. »⁸⁶

6 IMPACTS SUR LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

Le Gouvernement burkinabé attend beaucoup des boutiques témoins en termes de régulation des prix de consommation nationaux. Ces impacts nationaux ont été étudiés par cette recherche qui a aussi relevé les difficultés pour attribuer aux BT les baisses de prix sur les marchés nationaux. Néanmoins, cette étude a pu constater un impact local dans les zones où le volume distribué par les boutiques est significatif. Comme il s'agit d'un programme de protection sociale dirigé aux consommateurs, il est intéressant d'analyser ses impacts sur les commerçants locaux, les producteurs et les organisations paysannes commercialisant par le biais des stocks de proximité. En effet, ce sont aussi des acteurs vulnérables que de petites variations du marché peuvent particulièrement affecter.

6.1 IMPACTS SUR LES COMMERÇANTS LOCAUX

Le programme de boutiques témoins affecte le commerce céréalier local. La vente continue de céréales à prix social peut affecter les petits commerçants en réduisant leur prix et leur volume de vente. Les données rassemblées par cette étude décrivent ces impacts ainsi que les stratégies mises en place par les commerçants pour répondre à la situation.

Les informations recueillies indiquent deux sortes d'impacts : sur le volume de vente et sur le nombre de clients. 53 %⁸⁷ des commerçants interrogés déclaraient avoir réduit le volume de leurs ventes, en particulier en ce qui concerne le maïs, et 68 %⁸⁸ affirmaient avoir perdu des clients.

Face à cette situation, les commerçants que la vente à prix social affecte mettent en place diverses stratégies, dont la baisse de leurs prix de vente et/ou la modification de leur catalogue de produits.

44 % des commerçants interrogés déclaraient avoir réduit les prix de vente de certains de leurs articles, principalement du maïs⁸⁹. Chez les détaillants comme chez les grossistes, la baisse du prix de vente tourne autour des 5 %. Le reste des commerçants, en particulier les détaillants, disent ne pas avoir changé leurs prix et maintiennent leurs faibles marges, étant donné les prix d'achat.

Les mesures de vente à prix social uniforme sur l'ensemble du territoire peuvent avoir un impact négatif sur les commerçants. Cet impact peut s'avérer particulièrement important dans les zones reculées dans lesquelles la production locale ne couvre pas les nécessités du marché et où les céréales proviennent d'autres régions. Les frais de transport creusent la différence entre le prix social et le prix du marché, compliquant la vente des commerçants. Cette étude n'a pas pu vérifier si tel était le cas ici. Cependant, il conviendrait de prendre en compte ces questions lors de la création et de l'exécution de cette mesure.

Les commerçants mettent aussi en place des stratégies de modification de leurs catalogues. Afin de mieux rentabiliser leur activité, 23 % des commerçants interrogés déclaraient avoir réorganisé leurs gammes de produits. Certains ont élargi l'éventail de leurs céréales, certains ont ajouté des produits transformés comme la farine ; certains ont cessé les ventes de riz ou ont opté pour des ventes au détail.

Les commerçants qui affirment ne pas être affectés par les boutiques témoins l'expliquent par les différences en termes de qualité et de variété entre leurs produits et ceux des BT. Ils insistent sur le fait que c'est la différence de qualité qui leur permet de conserver leurs clients.

Parmi les commerçants interrogés, nombreux se disent préoccupés par la possible concurrence entre les boutiques témoins et le commerce conventionnel. 50 % des commerçants ayant participé à cette étude considèrent qu'il existe une relation concurrentielle entre la boutique témoin et leur commerce, tandis que 50 % sont de l'avis contraire. Les commerçants percevant les boutiques témoins comme compétitives parlent principalement de la perte de clients. Les autres proposent certaines clefs sur la relation entre le commerce local et les boutiques témoins.

Leurs arguments pour justifier qu'ils ne voient pas les boutiques témoins comme une menace sont : (1) les différences de qualité des produits vendus, (2) la possibilité d'achat au détail dans leur magasin, (3) la possibilité de crédit, (4) la temporalité et l'intermittence du fonctionnement des BT⁹⁰, (6) les différences de profils des clients, et enfin (5), la faible différence entre les deux prix.

Les commerçants sont de plus préoccupés par l'incertitude au sujet de la temporalité du programme. Certains commerçants interrogés s'inquiétaient de ne pas savoir pendant combien de temps et à quelles périodes de l'année les BT fonctionneraient. Ceci complique l'organisation de leurs achats et de leurs ventes ainsi que la gestion de leurs stocks. Une meilleure information leur permettrait de minimiser l'impact de la mesure sur leur activité.

D'un point de vue social, la majorité des commerçants interrogés approuvent la mesure ; 72 % d'entre eux considèrent qu'il s'agit d'une mesure utile pour la population. Cependant, dans les zones où le volume vendu est significatif, les boutiques affectent l'activité de certains d'entre eux qui constatent des diminutions de leurs volumes de ventes et de leurs nombres de clients. Face à cela, ils s'adaptent à la situation par le biais de baisse des prix et de diversification des produits. Enfin, l'incertaine temporalité de la mesure complique la planification de leur activité.

6.2 IMPACTS SUR LE SECTEUR AGRICOLE

Le programme de BT utilise les réserves alimentaires nationales afin d'améliorer l'accès aux aliments de grande consommation à une partie de la population. Cette étude s'attache à analyser les relations et les possibles impacts de ces réserves nationales sur le secteur agricole du pays. De la même manière qu'il convenait d'étudier l'impact de cette mesure sur les commerçants locaux, il est intéressant de s'intéresser à ces impacts sur les producteurs et les organisations paysannes, en particulier ceux commercialisant par le biais des stocks de proximité.

Les réserves nationales interagissent avec le secteur agricole à deux moments ; d'une part, lors des achats publics de céréales pour la reconstitution des stocks, et d'autre part, lors de la libération ou de la vente des céréales sur le marché. Cette étude relève les impacts possibles des réserves nationales sur les producteurs et les OP à ces deux instants.

Par ailleurs, l'analyse des relations entre le programme de BT et les stocks de proximité du Burkina Faso est particulièrement digne d'intérêt pour cette étude. En effet, il s'agit dans les deux cas d'un type de réserves alimentaires, d'outils pouvant participer à la sécurité alimentaire du pays et de mesures encouragées par l'État par le biais de politiques de protection sociale. Les relations entre les BT et les stocks de proximité seront elles aussi abordées.

6.2.1 Impacts sur les producteurs

Les réserves nationales s'approvisionnent en priorité auprès des commerçants et des producteurs locaux. Les achats publics utilisent différentes modalités, selon le type de réserve, dont les appels d'offres et les achats directs. En ce qui concerne les achats aux producteurs, ils passent généralement par les OP suivant différentes modalités contractuelles, et plus rarement, sous forme d'achats directs⁹¹. Malgré cela, selon les entretiens conduits auprès de la SONAGESS, les apports directs des producteurs ne constituent qu'une petite portion des réserves nationales. Ceci s'explique principalement par les volumes d'achat et les difficultés bureaucratiques pour répondre aux appels d'offres. Il existe en compensation des quotas d'approvisionnement réservé aux OP (Grain de Sel, 2011).

Nonobstant, les achats auprès des OP pour alimenter les réserves nationales s'effectuent à des prix favorables pour les paysans, remplissant de la sorte l'un des objectifs de la politique agricole : garantir des prix rémunérateurs aux producteurs. Les achats publics effectués directement auprès des producteurs pourraient constituer un outil utile à l'amélioration de leur situation et potentiellement à la stimulation de la production de certaines céréales. Cependant, ces impacts positifs sont loin d'avoir une portée considérable étant donnés les faibles volumes achetés directement auprès des producteurs.

Par ailleurs, si la vente de céréales à prix social diminue les prix sur le marché lorsque les producteurs vendent leurs céréales, cela les affectera négativement. Les producteurs accèdent aux marchés soit pour vendre de manière directe, soit pour négocier avec les commerçants. Dans les deux cas, si les prix baissent à cause de la circulation des stocks provenant des réserves nationales, les prix de vente des producteurs pourraient être désavantagés. Parfois, les prix de vente peuvent baisser sans qu'il ne soit réellement nécessaire que les réserves nationales ne vendent ni que le volume de vente des boutiques témoins ne soit significatif. En effet, les propres prévisions et spéculations à la baisse des commerçants rendent cet impact effectif sans qu'il n'ait vraiment de fondement objectif d'un point de vue économique étant donné le volume de céréale mis en circulation.

6.2.2 Impact sur les stocks de proximité: le warrantage

L'achat et la vente des stocks publics affectent les stocks de proximité. Cette étude présente ces relations en prenant le warrantage comme exemple de stock de proximité. Ces impacts s'analysent en considérant d'une part les effets des achats directs auprès des producteurs lors de la constitution des stocks, et d'autre part, ceux de la libération des stocks sur les prix de vente.

La constitution des réserves nationales par le biais d'achats directs auprès des producteurs affecte négativement la pratique du warrantage. En effet, un nombre considérable de producteurs abandonne ou réduit la quantité mise à disposition du warrantage. Selon l'étude réalisée par Yameogo, S.F, les achats directs de la SONAGESS pour la constitution des stocks publics entraînent une baisse de 48 % du nombre de producteurs par OP ayant recours au warrantage ainsi qu'une baisse de 75 % des quantités stockées dans le warrantage. La chute du nombre de producteurs utilisant le warrantage par OC implique une augmentation des frais de gestion et de stockage à payer par producteur. Ce qui réduit la rentabilité du warrantage de 11 % à 27 % selon le type de culture.

Par ailleurs, la libération du stock des réserves nationales par le biais de vente à prix social affecte négativement le warrantage. Si le prix de vente sur les marchés baisse, il porte préjudice à la rentabilité de celui-ci. Les conclusions de l'étude de Yameogo, S.F. montrent que les opérations de vente à prix social affectent le warrantage en diminuant le prix moyen de vente de ses produits de 22 %. Néanmoins, le volume de vente n'est pas significativement touché.

Selon les organisations paysannes interrogées qui pratiquaient le warrantage, les accords sur les prix de vente se font sur la base des prix sur le marché local de chaque produit au moment de la vente. En plus des critères de qualité, leur capacité de négociation avec les acheteurs dépend surtout des prix sur le marché. Comme cela a été mentionné, dès qu'il existe des ventes d'aliments à prix social, peu importe le volume, des spéculations de baisse des prix apparaissent chez les commerçants qui peuvent faire baisser les prix en prévision et donc réduire les prix de vente par le biais du warrantage. Les organisations paysannes s'inquiètent actuellement des effets présents des boutiques témoins sur les prix et de leurs futurs effets quand approchera la période de soudure durant laquelle s'effectuent les ventes du warrantage.

La vente du stock des organisations paysannes se fera durant la période de soudure, entre mai et août 2014. Ce sera la première vente depuis que les BT fonctionnent, septembre 2013. Il est trop tôt pour se prononcer avec certitude sur les impacts des boutiques témoins sur la viabilité des stratégies de warrantage. Néanmoins, il est possible de relever certains témoignages des paysans et des organisations paysannes pouvant s'avérer intéressants pour analyser l'impact des BT sur les OP et les RP. Ces témoignages mentionnent une réorientation de la production agricole vers des cultures qui ne serait pas menacées par la chute des prix entraînée par le fonctionnement des boutiques témoins. Dans le cas du maïs, les prix bas découragent la production, aussi bien pour des ventes au moment de la récolte que pour des ventes par le biais de warrantage. Par ailleurs, lors d'entretiens groupés, les agriculteurs indiquaient leur intention de réorienter leur production vers des cultures de rente, comme le sésame, afin d'éviter les risques de pertes. Cette tendance est préoccupante. En effet, l'abandon des cultures d'alimentation de base pourrait contribuer à fragiliser plus encore la situation alimentaire du pays.

7 CONCLUSIONS

Le programme de BT améliore l'accès aux aliments d'un secteur de la population. Cependant, il contient certaines limites intrinsèques à la conception du programme. De plus, son impact souhaité sur les prix du marché peut se répercuter négativement sur la situation fragile des producteurs et des petits commerçants.

L'amélioration de l'accès aux aliments de base par le biais des achats dans les boutiques témoins a un impact relatif qui s'explique par le petit volume de céréale qu'il représente et par l'absence de sélection des destinataires. La répartition des boutiques dans toutes les provinces du pays et le manque de critères permettant de contrôler l'accès à cette mesure limitent sa portée en terme de nombre de familles bénéficiaires. De la même façon, il ne garantit pas l'accès des personnes les plus vulnérables.

En dépit de ces limites, la non-sélection des bénéficiaires est cohérente avec l'objectif de régulation des prix dans lequel s'inscrivent les BT. Cependant, les difficultés de régulation des prix nationaux sans mesures radicales sur l'influence des importations, des exportations et des marchés financiers fait douter de la portée de cet objectif qui serait probablement condamné à des impacts locaux sur les petits commerçants et sur certains producteurs et warrantages plutôt que sur un volume significatif de céréales vendu. Pourtant, le volume de maïs que prétendent vendre les BT représente 47,5 % de son volume commercialisé dans le pays. Ainsi, si le programme perdurait, il pourrait influencer considérablement les prix du maïs. En tout état de cause, l'analyse de l'impact de la mesure sur les prix nationaux est hors de la portée de cette étude.

Les commerçants interrogés affirment que les BT les poussent à réduire leurs prix d'environ 5 %. En ce qui concerne les OP faisant du warrantage, il est encore trop tôt pour connaître les conditions de vente durant la période de soudure 2014 et l'impact qu'auront les BT sur celles-ci. Cependant, selon les témoignages des paysans, la crainte de la chute des prix pourrait conduire à une réorientation de la production comme des produits commercialisés par le warrantage vers d'autres cultures de rente qui ne sont pas menacées par ces interventions de l'État.

La complémentarité et les synergies des boutiques témoins avec d'autres politiques publiques indiquent une planification cohérente des politiques de protection sociale. Cependant, il conviendrait de reprendre les doublons possibles avec d'autres programmes de vente d'aliments à prix social ainsi que les pourcentages d'exclusion et d'inclusion de la population bénéficiaire de la BT afin d'optimiser les ressources attribuées à la protection sociale.

Les boutiques témoins s'approvisionnent en céréales provenant des réserves alimentaires stratégiques et cherchent à réguler les prix du marché. Il convient de se demander jusqu'à quel point cette mesure peut compromettre la viabilité des stocks de proximité qui basent leur fonctionnement sur les variations des prix. Afin de remplir le double objectif de l'État de garantir un prix rémunérateur aux producteurs et d'améliorer parallèlement la disponibilité et l'accès des aliments pour les consommateurs, une cohérence entre les interventions et les différents programmes du Gouvernement est nécessaire. Des solutions complexes sont requises pour aborder cet objectif. Parmi celles-ci, il faut améliorer les infrastructures, réguler les marges abusives de la distribution ainsi qu'encourager la production et la commercialisation locales des céréales. Les stocks de proximité pourraient jouer un rôle intéressant en ce sens s'ils s'orientaient vers des cultures alimentaires. Des mécanismes de complémentarité pourraient être mis en place entre les réserves alimentaires nationales et locales qui permettraient aux stocks de proximité de servir de structures de commercialisation des réserves nationales et d'approvisionnement en faisant circuler les céréales depuis les zones excédentaires du pays vers les zones déficitaires.

8 LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

8.1 POUR LE GOUVERNEMENT

Sélectionner les bénéficiaires afin de garantir à la population vulnérable l'accès aux céréales à prix social

En plus de leur objectif de régulation des prix, les BT améliorent l'accès aux aliments à une partie de la population par le biais de vente à prix social. La non-sélection des bénéficiaires dilue ces ressources qui pourraient avoir un impact plus significatif sur la population vulnérable si des critères d'accès à la mesure et des outils de contrôle de cet accès étaient mis en place.

Le Gouvernement burkinabé, par le biais du Ministère de l'Action Sociale, prépare un document prétendant établir des critères unifiés de sélection des bénéficiaires pour tous les programmes de protection sociale. Ce document a choisi de se baser sur l'Approche d'analyse de l'économie des ménages⁹² pour définir le ciblage de ce document. Bien que, pour des raisons méthodologiques, la validité de cet outil soit relative en zones urbaines⁹³, le programme de BT pourrait se servir de ces critères de sélection pour définir sa population bénéficiaire.

Définir des quantités d'achats en fonction du nombre de membres par foyer

La définition de quantités d'achats maximales s'adaptant aux nécessités des familles en se basant sur le nombre de membres du foyer permettrait de répartir plus équitablement les ressources.

Vendre des céréales culturellement adaptées aux populations

La dichotomie existante entre les types de céréales achetées par les foyers ruraux et urbains permet d'affirmer que les céréales vendues dans les BT (maïs et riz) ne sont pas culturellement adaptées à toutes les zones du pays. Ceci conduit à deux scénarios. Dans certaines zones, la population locale ne consomme pas ces aliments. Ainsi, les volumes vendus sont réduits, en particulier pour le riz hors de la capitale. Dans d'autres zones, les produits sont consommés et modifient le régime local. Ces changements peuvent mener, à moyen terme, à l'abandon des cultures pluviales traditionnelles, mieux adaptées aux conditions bioclimatiques des différentes régions. Il conviendrait d'en tenir compte au moment de décider des produits à distribuer dans les BT afin de mieux s'adapter aux préférences alimentaires des populations et d'encourager les producteurs à acheter ainsi qu'à produire des céréales traditionnelles. La vente de céréales culturellement adaptées, comme le mil et le sorgho dans certaines zones, serait mieux reçue par la population et pourrait stimuler la production de céréales locales.

Garantir l'achat de céréales auprès de petits producteurs pour approvisionner les réserves nationales

L'achat de céréales auprès des petits producteurs pour fournir les programmes de protection sociale pourrait avoir des impacts synergiques sur la population bénéficiaire et sur la production locale en rentabilisant au maximum les ressources investies. Le respect et l'augmentation des quotas d'achat de céréales des réserves nationales auprès des petits producteurs serviraient à approvisionner les programmes de protection sociale en céréales locales, mais aussi à dynamiser le secteur agricole du pays et à stimuler la production céréalière.

Mesurer les impacts des boutiques témoins sur les autres agents

Il faudrait s'intéresser plus sérieusement aux impacts des boutiques témoins sur les autres agents du marché : les commerçants céréaliers, les producteurs et les organisations paysannes gérant des stocks de proximité. Il conviendrait de s'attarder en particulier sur les volumes et les types de céréales vendues, sur les zones participantes et sur la temporalité de la mesure.

Mettre en place des mesures compensatoires et des stratégies à long terme

Après avoir mesuré la portée des impacts sur les agents affectés, il conviendrait de redéfinir les mesures mises en place afin de les minimiser. De plus, il faudrait créer des mesures compensatoires atténuant les impacts négatifs sur ces agents en situation de vulnérabilité par l'instauration de mécanismes de dialogue comme des tables de négociation.

Informar les populations bénéficiaires comme les autres agents pouvant être concernés

Les informations concernant le fonctionnement des boutiques témoins, leurs objectifs, la localisation et la temporalité de la mesure peuvent permettre d'améliorer l'accès de la population à la mesure ainsi que la planification stratégique des producteurs, des commerçants et autres agents affectés.

Les maires ont fait des propositions concrètes en ce sens, comme l'implication des conseillers municipaux⁹⁴ pour informer sur le fonctionnement des boutiques et garantir la visibilité des boutiques.

8.2 POUR LA SONAGESS

Revoir le nombre de mois d'ouverture ainsi que le nombre de boutiques par commune

Dans certaines des communes visitées, en particulier dans les capitales régionales et provinciales, toutes les BT ne se situent pas au même niveau de fonctionnement, certaines n'étant pratiquement pas approvisionnées. Dans certaines zones, une unique BT bien gérée et continuellement approvisionnée suffirait à satisfaire la demande de la population et permettrait d'optimiser les ressources destinées au personnel.

Il serait intéressant dans certaines zones de modifier le nombre de BT au gré du cycle agricole. Durant les mois suivant la récolte, il n'est pas forcément nécessaire d'avoir plusieurs boutiques dans la même ville. Cependant, plusieurs BT peuvent être requises en période de soudure, quand la production personnelle des paysans est épuisée, en particulier dans les régions déficitaires.

Revoir la taille des sacs

La taille des sacs vendus dans les BT n'est pas adaptée aux plus vulnérables qui disposent rarement des ressources suffisantes aux achats de céréales en grande quantité. Certaines boutiques d'Ouagadougou ont commencé à vendre du riz en sacs de 5 kg. Cependant, le riz est trop cher pour être consommé par les plus pauvres. Ainsi, il conviendrait de proposer des sacs plus petits pour le maïs, à Ouagadougou comme ailleurs.

Contrôler plus rigoureusement l'accès

Bien que la mesure soit destinée à l'ensemble de la population, il existe une limite de fréquence d'achat dans les boutiques. Cependant, les moyens attribués au contrôle de l'accès aux BT sont limités et ne permettent pas aux agents de vente de contrôler correctement la fréquence d'achat de la clientèle. Afin de s'assurer que la mesure fonctionne en accord avec les paramètres définis lors de sa conception, il faudrait doter les BT des ressources techniques et humaines le permettant.

Simplifier les tâches des agents de vente

Les agents de vente doivent effectuer diverses tâches, dont l'encaissement et le dépôt de l'argent à la banque. Cette tâche peut s'avérer dangereuse dans certains contextes. Ainsi, il faudrait garantir la sécurité des agents durant celle-ci.

8.3 POUR LES DONATEURS

Renforcer le marché local

Certains pays, en particulier durant les crises alimentaires, effectuent des dons importants en nature au Burkina Faso. C'est le cas du Japon qui donne de grandes quantités de riz. Hormis en cas de crises de production, il serait intéressant que les États donateurs procèdent à des dons monétaires afin que l'État burkinabé puisse acheter à l'intérieur du pays ou dans les pays voisins membres de la CEDEAO et renforcer ainsi les marchés locaux et régionaux.

8.4 POUR LE GOUVERNEMENT ET LES ORGANISATIONS PAYSANNES

Mettre en relation les stocks de proximité et les réserves nationales ou renforcer les liens existants.

Les réserves nationales et les stocks de proximité doivent coordonner leurs fonctionnements afin qu'ils se nourrissent mutuellement. Cette coordination doit tenir compte des moments de reconstitution et de vente des stocks ainsi que s'attacher à la création de flux de circulation entre les réserves.

Les stocks de proximité pourraient jouer un rôle plus important dans l'exécution des programmes de protection sociale de sécurité alimentaire en fournissant directement et localement les céréales aux programmes. Les réserves nationales pourraient destiner une partie de leurs ressources à la consolidation et à l'exploitation des stocks de proximité existants. Dans les zones où les stocks de proximité fonctionnent correctement, elles pourraient destiner une partie de leur production aux programmes de protection sociale, l'État prenant en charge la marge des prix subventionnés. De même, l'État et les organisations paysannes pourraient assumer conjointement le risque de prix.

Néanmoins, les stocks de proximité ne devraient pas orienter toute leur production à ce type de programmes afin de conserver un marché divers et être ainsi résilients face aux changements de politique du Gouvernement.

9 BONNES PRATIQUES

Outils de gestion simples, utiles et ergonomiques

Les outils de gestion fournis aux agents de vente sont à la fois simples, utiles et ergonomiques. Ils consistent en une fiche de vente de la boutique, une fiche de rentrée d'argent, une fiche de gestion quotidienne du stock et un reçu pour les clients. Il existe de plus une application informatique nommée PASA qui s'utilise sur les téléphones portables et permet d'informer directement la coordination du programme à Ouagadougou sur tout ce qui a trait à la gestion de l'argent et du stock de chaque boutique. Cependant, son utilisation n'est pas généralisée. Il conviendrait de s'en servir dans toutes les BT.

Formation préalable des agents de vente

La formation préalable des agents de vente sur les aspects centraux de leurs fonctions ainsi que les outils de gestion mentionnés précédemment permettent un fonctionnement correct des BT.

Contrôles des stocks par les agents de vente

Dans certaines boutiques, les agents de vente contrôlent le stock le matin et à la fin de la journée. De cette manière, les quantités stockées sont mieux contrôlées et il est plus facile de minimiser les pertes.

BIBLIOGRAPHIE

Beaujeu, R. y Coste, J. Coord. (2013). Les stocks alimentaires et la régulation de la volatilité des marchés en Afrique. Bureau Issala.

Blein, R. (2009). Les stocks de proximité: enjeux, opportunités et limites. Le cas des pays du Sahel. Consultado el 5 de abril de 2014 en www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/article/les-stocks-de-proximite-enjeux

Brown, M. E., B. Hintermann, et al. (2009). "Markets, Climate Change and Food Security in West Africa." *Environmental Science and Technology* 43(21). Citado en CSA-HLPE (2011).

CM (2013). Acta del Consejo de Ministros de 11 de septiembre de 2013. Consultado el 24 de marzo de 2014 <http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?article1235>

CM (2014). Acta del Consejo de Ministros n° 010 de 24 de marzo de 2014 <http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?article1335>

CSA-HLPE (2011). Volatilité des prix et sécurité alimentaire Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition. Juillet 2011

CSA-HLPE (2012). La protection sociale pour la sécurité alimentaire. Un rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Juin 2012

Devereux, S. (2008). *The impact of droughts and floods on food security and policy options to alleviate negative effects*, in Otsuka, K. et Kalirajan, K. (sous la direction de), *Contributions of agricultural economics to critical policy issues: Proceedings of the twenty-sixth conference of the International Association of Agricultural Economists*. Malden (Massachusetts, États-Unis): Blackwell. Citado en CSA-HLPE (2012).

Devereux, S. y Sabates-Wheeler, R. (2004). *Transformative social protection*, IDS Working Paper 232. Brighton: Institute of Development Studies.

FAPDA (2010). Analyse des Décisions Politiques sur l'Alimentation et l'Agriculture. Citado en MAFAP (2013b).

FEWSNET (2010). Zones et profils de moyen d'existence au Burkina Faso : un rapport spécial du réseau du système d'alerte précoce.

Grain de Sel, 2011. La SONAGESS au Burkina Faso: Une politique d'approvisionnement auprès des OP. N° 54-56 Abril-Dec 2011. Pg. 48-49.

Guissou R., Ilboudo F., Palé R., Haoua C., Kouanda A. (2012). Analyse des incitations et pénalisations pour le maïs au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

IFPRI (2013). Global hunger index. The challenge of hunger: building resilience 2013 global hunger index to achieve food and nutrition security. Consultado el 15 de mayo de 2014 en <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ghi13.pdf>

JO (2010). Décret n°2010-054/PRES/PM/MARH/MEF du 11 février 2010 portant approbation du Contrat plan 2010-2012 entre l'Etat et la Société nationale des Gestion du Stock de sécurité alimentaire (SONAGESS). JO N°13 DU 1ER AVRIL 2010

Loma-Ossorio, E. Guía de conocimiento sobre soberanía alimentaria. Instituto de Estudios del Hambre. Revista Global Hoy. Consultado el 15 de mayo de 2014 en <http://www.gloobal.net/iepala/gloobal/fichas/ficha.php?entidad=Textos&id=8784&opcion=documento#s11>

MAFAP (2013a). Analyse des incitations et pénalisations pour le sorgho au Burkina Faso. Série rapport pays SPAAA, FAO, Rome, Italie.

MAFAP (2013b). Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso. Série rapport pays SPAAA, FAO, Rome, Italie.

MASA (2013). Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2012/2013. Secrétariat Général. Direction Général de la Promotion de l'Économie Rurale.

MASA y MEF (2013). Plan de résilience et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Année 2014. Gouvernement du Burkina Faso.

MEF (2009). Recensement général de la population et de l'habitation de 2006 analyse des résultats définitifs. Thème 15 : mesure et cartographie de la pauvreté. Gouvernement du Burkina Faso

PNPS (2012). Politique National de Protection Social 2013-2022. Gouvernement du Burkina Faso.

PNSAN (2013) Politique National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel, Gouvernement du Burkina Faso.

PNUD (2013). Informe Sobre Desarrollo Humano 2013. El ascenso del Sur: progreso humano en un mundo diverso. Consultado el 30 de mayo de 2014
http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2013_es_complete.pdf

Pons, G. y Gómez, I. (2013). Primera línea de defensa. Un análisis del potencial de las reservas alimentarias locales en el Sahel, Oxfam Intermón.

Sen, A. (1981). *Poverty and famines*. Oxford: Clarendon Press. Citado en CSA-HLPE, 2012.

Silva, R.L. y Blein, R. 2011 "Les céréales au cœur des politiques de stockage en Afrique de l'Ouest", Grain de sel, Inter Réseaux.

Timmer, P. 2004. Food Security in Indonesia: Current Challenges and the Long-Run Outlook. Center for Global Development. Working Paper Number 48 November 2004

Timmer, P. 2011. Managing Price Volatility: Approaches at the global, national, and household levels. Symposium Series on Global Food Policy and Food Security in the 21st Century Center on Food Security and the Environment, Stanford University.

Yameogo, S. F. (2013) Impact de la gestion des stocks publics des produits vivriers sur le warrantage au Burkina Faso. Centre Régional Agrhymet. Mémoire Mastère en Sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Webs

Institut Coopérative de l'École Moderne: <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/8105>

FAO, GIEWS Country Briefs Burkina Faso
<http://www.fao.org/giews/countrybrief/country.jsp?code=BFA&lang=es>

FAOSTAT: <http://faostat.fao.org/>

BANCO MUNDIAL <http://data.worldbank.org/country/burkina-faso?display=graph>

WORLD FOOD PROGRAM <http://www.wfp.org/countries/burkina-faso/overview>

NOTES

- 1 Si vous avez déjà lu le document « Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso : les cantines scolaires », reportez-vous directement aux points 1.1. Quelques remarques autour du système agroalimentaire et 1.3. Méthodologie de cette section.
- 2 FAO, Country Fact Sheet, 2014.
http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF_BFA_en.pdf Consulté le 16 mai 2014.
- 3 PNUD Rapport sur le Développement Humain de 2013.
- 4 FAO, Country Fact Sheet, 2014.
http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF_BFA_en.pdf
- 5 Banque Mondiale, 2012. <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/burkina-faso>. Consulté le 16 mai 2014.
- 6 Programme Alimentaire Mondial <http://www.wfp.org/countries/burkina-faso/overview>. Consulté le 30 avril 2014.
- 7 Incluant les catégories socioéconomiques utilisées par le HEA pauvre et très pauvre.
- 8 Le taux de pauvreté est la relation entre le nombre de pauvres et l'ensemble de la population.
- 9 FAO, Country Fact Sheet, 2014.
http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF_BFA_en.pdf consulté le 16 mai 2014.
- 10 Par ordre décroissant de tonnes produites. FAOSTAT, FAO
http://faostat.fao.org/CountryProfiles/Country_Profile/Direct.aspx?lang=es&area=233, consulté le 16 mai 2014.
- 11 FAOSTAT, FAO. <http://faostat.fao.org/site/342/default.aspx> Consulté le 16 mai 2014.
- 12 FAO, <http://www.fao.org/isfp/informacion-por-pais/burkina-faso/es/> Consulté le 15 mai 2014.
- 13 FAO, <http://www.fao.org/isfp/informacion-por-pais/burkina-faso/es/> Consulté le 15 mai 2014.
- 14 La soudure correspond au moment de l'année où la production agricole de l'année précédente a été épuisée et où les récoltes de l'année en cours n'ont pas encore été effectuées. Il s'agit donc d'une période de pénurie alimentaire.
- 15 FAO, GIEWS Country Briefs Burkina Faso, Consulté le 16 mai 2014
<http://www.fao.org/giews/countrybrief/country.jsp?code=BFA&lang=es>
- 16 Un autre entretien de groupe réunit la direction nationale de la FEPAB.
- 17 Une analyse approfondie des stocks de proximité a été écrite par Pons et Gómez en 2013.
- 18 La SONAGESS est une structure permanente du dispositif burkinabé de sécurité alimentaire. Elle est chargée de gérer les divers stocks alimentaires (SNS, SI, SCR) ; de contribuer aux systèmes d'information sur la sécurité alimentaire pour la gestion du Système d'Information sur les Marchés (SIM) ; de coordonner les aides alimentaires physiques et financières ; de soutenir les banques de céréales ainsi que de réaliser des services lucratifs de traitement phytosanitaire des stocks, de vente de céréales, de conduite d'études, d'installation d'infrastructures et d'équipements, de renforcements des capacités des acteurs agissants sur les marchés agricoles, de médiation et d'aide à l'exportation. (<http://www.sonagess.bf/>)
- 19 34 % pour les cacahuètes, 30 % pour le mil, 28 % pour les haricots, 20 % pour le sorgho, 18 % pour le maïs et 12 % pour le riz.
- 20 Développé de manière plus détaillée par Ponz et Gómez (2013).
- 21 Données fournies par les OP interrogées.
- 22 L'« approche des droits d'accès » d'Amartya Sen a été utilisée par le groupe d'experts de haut niveau afin de classifier l'origine de l'insécurité alimentaire. Les aliments proviennent de quatre sources : la production (ce que l'on cultive), le travail (ce que l'on obtient par le travail), l'acquisition sur le marché (ce que l'on achète) et les transferts (ce que l'on nous donne). Une situation d'insécurité alimentaire apparaît quand la somme des aliments provenant de ces quatre sources ne suffit pas à satisfaire les besoins minimums pour la consommation d'une personne, d'un foyer ou d'un pays. Tout facteur à l'origine d'une absence de droit d'accès à l'alimentation peut être neutralisé par une mesure de protection sociale (Devereux 2008, cité par le CSA-HLPE, 2012).
- 23 Le CSA-HLPE de 2012 les inclut dans les transferts monétaires en tant que compléments à ceux-ci. Ce travail considère qu'il est plus approprié de les différencier, car la PNPS effectue des actions concrètes de transferts en nature.
- 24 Ancien Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH)
- 25 Les Plans Opérationnels et de Résilience sont définis chaque année conjointement par le MEF, le MASA et le CNSA, ce dernier se chargeant de plus de leur exécution. En 2012, le Plan Opérationnel de Soutien aux Populations Vulnérables aux Crises Alimentaires a vu le jour ; en 2013, le Plan de Résilience et de Soutien aux Populations Vulnérables ; et en 2014, le Plan de Résilience se te Soutien aux Populations Vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle.
- 26 L'identification des populations vulnérables se fait par le biais : (1) du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA) qui repère les communes en risque d'insécurité alimentaire ; (2) du Cadre Harmonisé qui repère les personnes vulnérables des provinces sous stress, ainsi que les

provinces comptant de nombreuses personnes vulnérables (sous pression chronique en raison d'un niveau de pauvreté élevé et d'un manque d'accès structurel à une alimentation adéquate et à l'eau potable). Puis, à l'heure de l'implémentation des différentes actions, les listes des bénéficiaires sont dressées par les COPROSUR (structures décentralisées de la CONASUR), les ONG et les représentants de la société civile sur le terrain.

- 27 Cité par le CSA-HLPE, 2012
- 28 Cette recherche s'intéresse à la protection sociale, à la sécurité alimentaire et aux réserves alimentaires.
- 29 Population pauvre et très pauvre selon la répartition socioéconomique des profils HEA de 19 communes des régions du Centre-Nord, du Nord, du Sahel, de l'Est et du Centre-Est.
- 30 Le CPSA identifia 743 978 personnes pauvres et très pauvres selon la répartition socioéconomique des profils HEA de 29 communes des régions du Sahel, du Centre, du Centre-Est, du Centre-Ouest et du Centre-Sud. Le Cadre Harmonisé identifia 586 404 personnes vulnérables dans 11 provinces des régions du Centre-nord, du Sahel, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, du Centre-Est et du Centre-Ouest.
- 31 Ce Plan a été ratifié par le Conseil des Ministres du 18/12/2013.
- 32 Le cadre de concertation tripartite des produits de grande consommation est composé par le Gouvernement, les acteurs économiques du secteur et les syndicats.
- 33 Concrètement, ils s'intéresseront aux règles de publicité des prix des détaillants ; aux marges des importateurs, des grossistes et des semi-grossistes ; aux soldes des détaillants ; aux règles de facturation en obligeant d'indiquer le prix maximum de vente autorisé pour tous les articles assujettis au contrôle ainsi qu'aux normes de qualité et de mesure des produits.
- 34 Concrètement, des haricots.
- 35 PNOCSUR, 2012 et entretien de la SONAGESS.
- 36 Une analyse approfondie du programme d'alimentation scolaire au Burkina Faso peut être trouvée dans « Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso : les cantines scolaires », des mêmes auteurs.
- 37 En 2012, le Plan Opérationnel de Soutien aux Populations Vulnérables aux Crises Alimentaires a vu le jour ; en 2013, le Plan de Résilience et de Soutien aux Populations Vulnérables ; et en 2014, le Plan de Résilience se te Soutien aux Populations Vulnérables à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle.
- 38 Population vulnérable par provinces selon le Cadre Harmonisé. En 2013, il y avait dans toutes les régions du pays des provinces nécessitant des interventions pour la résilience, grâce à des actions d'aide alimentaire ou non alimentaire.
- 39 Cette section regroupe aussi les actions de soutien à l'agriculture et à l'élevage.
- 40 Ces mesures sont les suivantes: (1) Revalorisation de la rémunération des travailleurs ; (2) consolidation des filets sociaux en faveur des groupes vulnérables, avec objectifs l'assurance de la sécurité alimentaire aux foyers pauvres et vulnérables ; (3) création d'emplois et de revenus, (4) renforcement des capacités de financement par le biais de fonds nationaux ; (5) mesures relatives aux prix des produits de base ; (6) mesures pour les universités.
- 41 Cadre de concertation tripartite des produits de grande consommation
- 42 Mémoire sur les mesures sociales pour améliorer les conditions de vie des populations. Consulté le 16 mai 2014 en <http://www.finances.gov.bf/index.php/actualites/320-memorandum-sur-les-mesures-sociales-pour-ameliorer-les-conditions-de-vie-des-populations>
- 43 Source : SONAGESS Document PASA.
- 44 Source : SONAGESS
- 45 SONAGESS, CNSA
- 46 Ce document de synthèse rédigé par le Gouvernement burkinabé résume les mesures prises par les deux Conseils des Ministres. Il mentionne, de plus, les objectifs ne découlant pas « officiellement » de la PNPS.
- 47 Données actualisées le 20 février 2014. Source : SONAGESS
- 48 Données actualisées le 20 février 2014. Source : SONAGESS
- 49 Zone 9. Sud-est : céréales, élevage, forêt et faune
- 50 Zone 1. Sud : tubercules et céréales et Zone 7. Nord et Est : Bétail et céréales
- 51 À l'exception de certains quartiers d'Ouagadougou et d'autres grandes villes, dans lesquelles des BT ont été ajoutées tardivement.
- 52 La SONAGESS s'occupe de la gestion des ressources humaines : choix, recrutement et suivi du personnel. Dans de rares cas, la surveillance est sous-traitée auprès d'agences privées de sécurité.
- 53 Il faut généralement présenter une pièce d'identité pour acheter.
- 54 À la fin de la journée, le dépôt des recettes s'effectue différemment selon les zones. À Ouagadougou, par exemple, un agent de la SONAGESS (agent de collecte) passe récupérer l'argent à la fin de chaque journée. Dans les capitales régionales et provinciales ainsi que dans certaines communes rurales, l'agent de vente met quotidiennement l'argent en banque. Dans les zones où il n'y a pas de banques, il s'adresse à des centres de dépôt.

- 55 Dans les zones visitées, certaines BT de Ouagadougou et Kombissiri disposaient de plusieurs agents de vente.
- 56 Tous les agents interrogés, sauf un, ont suivi une formation spécifique.
- 57 Seuls deux agents de vente mentionnèrent la plateforme informatique du PASA.
- 58 En 2011, 44 des 45 provinces étaient déficitaires en production de céréales.
- 59 Agent de vente et personnel de sécurité
- 60 Cinq membres composaient le comité de gestion : le maire, l'agent de la boutique et trois conseillers municipaux.
- 61 Sac de 30 kg de riz : 10 200 F CFA, sac de 50 kg de maïs : 6 000 F CFA, sac de 100 kg de mil : 12 000 F CFA.
- 62 Dans le Centre National de Stockage et d'Approvisionnement de Ouagadougou (CNSAO).
- 63 L'une des fonctions du SCR consiste en la mobilisation de ressources supplémentaires destinées au fonctionnement de la SONAGESS. Pour ce faire, celle-ci peut gérer les achats et les ventes de ce stock afin de générer des recettes permettant de financer son fonctionnement.
- 64 Source : SONAGESS
- 65 Source : SONAGESS
- 66 Le PRAPVIAN 2014 estime la production céréalière nationale brute à 5 125 769 t pour la saison 2013-2014.
- 67 Beaujeu et Coste (2013) considèrent que 18 % de la production céréalière nationale est commercialisée. Cette estimation du volume total du marché de céréales a été réalisée en calculant une moyenne durant les cinq dernières années de 18 % du volume produit et en utilisant les données de la FAO sur les importations et les exportations récentes, en 2011.
- 68 0,23 € par kilo de maïs.
- 69 0,37 € par kilo de riz (pour un salaire minimum de 50 €)
- 70 Ces catégories ont été définies pour faciliter l'analyse.
- 71 Parmi les BT visitées, celles approvisionnées hebdomadairement se situent à Ouagadougou ainsi qu'à Koudougou et à Kaya, les capitales des deux régions visitées. Ces boutiques ont connues ponctuellement et durant peu de jours des ruptures de stock. Leur approvisionnement s'effectue généralement de manière fluide. D'autres BT reçoivent des vivres environ une fois par mois. Il s'agit de BT situées à Ouagadougou, d'une boutique secondaire de Kaya, capitale régionale, et de Pissila, commune rurale. Enfin, dans la plupart des communes rurales, les BT n'ont été approvisionnées qu'une ou deux fois au total.
- 72 À part Ouagadougou dont la population est 100 % urbaine.
- 73 <http://www.insd.bf/n/>
- 74 Source : SONAGESS
- 75 Bien que le maïs soit la céréale la plus consommée, il ne se vend qu'en sacs de 50 kg.
- 76 Le calcul se base sur les données des quantités et du type de céréales vendues jusqu'en décembre 2013. 77 % de la quantité vendue était du maïs en sacs de 50 kg. Les 23 % restant correspondaient à du riz en sacs de 50 kg et 25 kg, et occasionnellement à des sacs de riz de 5 kg dans certaines boutiques de Ouagadougou. Ainsi, pour le riz, le calcul considère que la taille du sac était de 25 kg. En effet, son prix élevé incite à acheter par sac de 25 kg et/ou de 5 kg dans les boutiques qui en disposent. Pour calculer l'unité de vente permettant de connaître le nombre de sacs vendus, la taille moyenne des sacs a été estimée ainsi : $(50 \times 0,77) + (25 \times 0,23) = 44$ kg. Si le programme prétend vendre 60 000 t avant sa fin et que l'unité de vente moyenne est de 44 kg, il vendra, au maximum, 1 355 932 unités. 5 763 639 personnes vivent dans les communes disposant de BT, un foyer étant composé en moyenne de 8 personnes (les Plans Annuels de Résilience se base toujours sur ce chiffre), le nombre de foyers bénéficiant potentiellement du programme serait de 720 455. Ainsi, chaque foyer a pu acheter 1,88 sac en moyenne, soit 83 kg par foyer et 10,34 kg par personne en moyenne.
- 77 Lors des entretiens, aucune donnée sur la méthodologie utilisée pour affirmer que la réduction des prix était due aux BT n'a été avancée.
- 78 Lors de la collecte de données de cette recherche, les données les plus récentes sur la distribution des vivres dataient de décembre 2013. À cette date, le volume vendu par le programme représentait 0,89 % du volume du marché.
- 79 Selon les estimations de Beaujeu et Coste, 2013.
- 80 Si les 60 000 tonnes de céréales prévues par le programme étaient distribuées, il a été estimé qu'elles seraient constituées à 22 % de riz (13 200 t) et à 78 % de maïs (46 800 t).
- 81 Les données concernant la proportion de riz commercialisé par rapport à la production totale burkinabé ne sont pas claires. Cette étude considère que 21 % de la production totale est commercialisée. Cette proportion est particulièrement modérée. En effet, le riz étant une culture commerciale (cash crop), son pourcentage commercialisé est probablement plus important. Ainsi, le riz vendu dans les BT représenterait, au maximum, 3,8 % du volume de son marché.
- 82 FAO (2011)
- 83 FAO (2011)
- 84 MASA (2013), production moyenne des cinq dernières années.

-
- 85 Le volume commercialisé du maïs a été calculé en prenant le % de la production qui se commercialise selon Guissou et coll. 2012 : 11, et en tenant compte des importations et exportations.
- 86 Mémoire sur les mesures sociales pour améliorer les conditions de vie des populations. Consulté le 16 mai 2014 en <http://www.finances.gov.bf/index.php/actualites/320-memorandum-sur-les-mesures-sociales-pour-ameliorer-les-conditions-de-vie-des-populations>
- 87 41 commerçants, sur l'ensemble des provinces visitées.
- 88 51 commerçants, sur l'ensemble des provinces visitées.
- 89 34 commerçants dans les six provinces visitées, dont 16 à Ouagadougou.
- 90 Dans certaines zones, l'approvisionnement des boutiques témoins est discontinu et les ruptures de stock conduisent à la fermeture temporaire des boutiques.
- 91 C'est le cas des achats du SCR « collecte bord champ ».
- 92 HEA, pour ses sigles en anglais.
- 93 Il n'existe pas de méthodologie précise pour connaître la vulnérabilité en milieu urbain.
- 94 Les conseillers municipaux proviennent des différents hameaux de la commune. Les Comités Villageois de Développement (CVD), présent dans chaque hameau, sont formés d'au moins un membre du Conseil Municipal appartenant au hameau.

REMERCIEMENTS

Ce document a été réalisé par Isabel Suárez Sánchez et Elia Sánchez Garrido avec le soutien financier de l'AACID (Agence Andalouse pour la Coopération Internationale au Développement). Les auteures remercient particulièrement Itz'iar Gómez et Gabriel Pons Cortès pour leur soutien et leurs commentaires. Cette recherche bénéficia aussi de la collaboration de Joséphine Nandnaba, de l'équipe d'enquêteurs participant au travail de terrain ainsi que des collègues burkinabé d'Oxfam. De plus, ce travail n'aurait jamais pu voir le jour sans la participation de toutes les personnes qui contribuèrent de manière désintéressée à la recherche durant les entretiens conduits au Burkina Faso. Les auteures assument l'entière responsabilité de toute erreur ou omission.



Agencia Andaluza de
Cooperación Internacional para el Desarrollo
CONSEJERÍA DE ADMINISTRACIÓN
LOCAL Y RELACIONES INSTITUCIONALES

Les rapports de recherche d'Oxfam

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles d'Oxfam.

Pour plus d'informations ou pour faire des remarques sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à gabrielpons@oxfamintermon.org et mvaldes@oxfamintermon.org.

© Oxfam International avril 2015

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-831-0 avril 2015.
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Intermón Espagne (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Mexico (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org